

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 279

MONTREAL, LE MERCREDI 29 NOVEMBRE 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Privatiser Hydro?

À tous les six mois, quelqu'un, quelque part, relance l'idée de la privatisation d'Hydro-Québec. D'inspiration britannique, le projet est d'abord venu de l'Association des manufacturiers, dirigée par le Richard Le Hir d'avant le mélodrame des études référendaires. Puis, l'été dernier, c'est l'exemple ontarien qui a servi de prétexte à une reprise de la discussion. Finalement, il y a quelques jours, c'est l'économiste Pierre Fortin qui reprenait le flambeau.

Mal lui en prit: en moins de temps qu'il n'en fallait pour y penser, Pierre Fortin était lapidé sur la place publique à titre de vil laquais de la bourgeoisie pourrie par nul autre que l'intrépide professeur de comptabilité de l'UQAM, devenu preux chevalier du prolétariat, Léo-Paul Lauzon.

Selon Pierre Fortin, le Québec est maintenant assez fort pour que le gouvernement cède sa place à l'entreprise privée. Même partielle, la privatisation forcerait les dirigeants d'Hydro-Québec à une gestion plus serrée qui permettrait de réduire les tarifs.

Logique à première vue, le raisonnement est tout de même un peu court. Privatiser Hydro-Québec permettrait certainement de faire des économies, mais amènerait du même coup l'application d'une nouvelle grille de tarifs. Pour quelles raisons? D'abord parce que, pour des raisons historiques et politiques, les consommateurs du secteur résidentiel et les grandes sociétés énergivores profitent tous deux de tarifs inférieurs au coût de production. Ensuite parce que des actionnaires privés ne pourraient se satisfaire d'un taux de rendement de l'entreprise aussi bas que présentement.

Pour privatiser, ou étatiser, il faut de bonnes raisons. La privatisation peut parfois permettre aux contribuables de retirer leurs marrons d'une braise devenue trop rouge. Qui va s'opposer à la vente du chantier maritime de la MIL-Davie à des intérêts privés?

En revanche, en d'autres circonstances, une telle décision ne va pas de soi et peut même se révéler contraire à l'intérêt public. Pour quelle raison privatiser la vache à lait qu'est la Société des alcools? Aux livres, la SAQ ne vaut qu'une quarantaine de millions de dollars mais elle rapporte 350 millions en dividendes par année au gouvernement. C'est presque autant qu'Hydro-Québec cette année... Quant aux consommateurs, l'exemple de l'Alberta nous a démontré que le prix des produits avait augmenté après la privatisation, en même temps que la rareté de plusieurs produits moins en demande.

Et si
Hydro-Québec
devenait
aussi efficace,
rationnelle
et rentable
que si elle était
privatisée?

Hydro-Québec n'est pas qu'une entreprise de production d'énergie. À cause de sa stature et de l'importance de l'hydroélectricité pour le Québec, notre société d'État est appelée à jouer un rôle dans la politique de développement économique et régional. Son monopole en fait le principal outil d'intervention de l'État, partout à travers la province. On peut devancer certains projets dans le but de relancer l'économie en période de récession, influencer les choix énergétiques en fonction de priorités économiques et environnementales... et même politiques.

Raison de plus pour privatiser, répondent certains qui reprochent précisément à ce grand monopole public de brouiller les cartes.

Pour Gaz Métropolitain, le fait que Québec se satisfasse d'un rendement d'à peine 5 à 7 % par année, au lieu des 10 à 12 % auxquels on devrait normalement s'attendre, permet à Hydro de faire une concurrence déloyale en maintenant des prix plus bas que l'état du marché ne le justifierait. Ce qui fausse non seulement la valeur réelle des produits offerts, les uns par rapport aux autres, mais qui incite aussi les consommateurs à gaspiller un bien rare, de plus en plus coûteux à produire.

À titre de propriétaires ou de locataires, les Québécois, grands consommateurs d'énergie, économisent donc sur leur facture mensuelle de chauffage, mais à titre de contribuables actionnaires d'Hydro-Québec, ils retirent moins de dividendes qu'ils ne le devraient de la vente d'électricité.

La privatisation de la moitié des avoirs d'Hydro-Québec pourrait rapporter quelque cinq à sept milliards au gouvernement et réduire les frais d'intérêt sur la dette publique de 500 millions sur les 6,2 milliards par année. Céder le pouvoir pour si peu?

Privatisée, Hydro-Québec devrait se soumettre aux attentes d'un rendement élevé de la part de ses nouveaux actionnaires privés. D'où des gains de productivité importants et des compressions dans le personnel. D'où, du même coup, une nouvelle grille de tarifs pour les consommateurs, qui tiennent compte des coûts réels de l'énergie. Qui gagnerait à cette privatisation?

Une fois admis le fait qu'une majorité de petits consommateurs ne gagneraient sans doute rien à la privatisation, une dernière question surgit à l'esprit: même en demeurant publique, ne faudra-t-il pas en venir, un jour prochain, à ce qu'Hydro-Québec soit aussi efficace, rationnelle et rentable que si elle était privatisée?

L'ÉCONOMIE

Quand Bill Gates «surfe»
d'une vague à l'autre

PAGE B 1



LE MONDE

Les paramilitaires seront
désarmés en Ulster

PAGE A 5

LES ACTUALITÉS

Cure d'amaigrissement
cannoise pour Téléfilm

PAGE A 2



Non merci, répond Bouchard

«Daniel Johnson lui-même n'acceptera pas ça, je vous le garantis»

JEAN DION

DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Pour le prochain premier ministre du Québec, la cause est entendue: c'est non merci, M. Chrétien.

Car avec ses dernières propositions de «changement» relatives à la société distincte et au droit de veto, Ottawa insulte l'intelligence des Québécois et illustre son incapacité totale à répondre à leurs revendications, estime Lucien Bouchard.

Aussi est-ce en lui opposant une fin de non-recevoir dépourvue de toute nuance, et en assurant que personne au Québec, y compris les libéraux de Daniel Johnson, ne

sera dupe d'une pareille «poudre aux yeux», que le chef du Bloc québécois a accueilli hier le plan fédéral destiné à concrétiser les promesses référendaires de Jean Chrétien. Aux Communes, il votera résolument contre, sans crainte d'un ressac dans l'opinion.

Plus encore, selon M. Bouchard, cette «parodie» de changement, cette «palinodie», ravivera la flamme indépendantiste. «Je crois qu'on est en train d'administrer la preuve au niveau fédéral, par cette proposition inacceptable et ridicule, qu'il n'y aura jamais de réformes constitutionnelles satisfaisantes pour le Québec et que ça restaure tout entier le projet souverainiste le moment

venu», a-t-il dit lors d'une conférence de presse où il a qualifié le premier ministre Chrétien d'«impuissant» à obtenir du reste du Canada quelque concession significative que ce soit.

Lundi, le premier ministre Chrétien a rendu public un train de mesures consistant en la reconnaissance par la

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

■ Chrétien s'est moqué du monde,
dit Parizeau (page A 4)

MONTREAL

Bourque poursuivi en justice
par son ex-chef de cabinet

PAGE A 3

Cols bleus

La Ville devra respecter la convention

Selon le Conseil des services essentiels, Montréal ne peut suspendre unilatéralement les libérations syndicales

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

La Ville de Montréal vient d'essuyer un revers dans l'épineux dossier des cols bleus. Le Conseil des services essentiels a statué hier que la suspension unilatérale des libérations syndicales imposée la semaine dernière par l'administration municipale face à ses employés manuels est illégale.

Le gouvernement du Québec s'apprête également à intervenir dans ce conflit de travail qui perdure. Aujourd'hui, le conseil des ministres sera saisi d'une proposition visant à mettre sur pied une commission parlementaire pour étudier le dossier. Ce geste pourrait permettre de faire pression sur les deux parties pour qu'elles signent une nouvelle convention collective ou ouvrirait éventuellement la voie à l'application d'une loi spéciale imposant un règlement.

Entre-temps, le Conseil ordonne donc à la Ville que les conditions de travail existantes lors du déclenchement de la grève des heures supplémentaires (10 novembre) ne soient pas modifiées. L'administration, par la voix de la présidente du comité exécutif Noushig Eloyan, a réaffirmé hier sa légitimité d'avoir adopté une telle attitude: le travail des cols bleus, qui doivent assurer la coordination des services essentiels, n'est plus reconnu.

«On croit toujours que ça ne relève pas du Conseil des services essentiels de débattre des questions de fond sur la convention collective ou le Code du travail. Mais par contre, on aimerait prendre le temps de bien analyser cette décision-là avant de commenter», a déclaré Mme Eloyan, soulignant la possibilité pour la Ville de contester le jugement du Conseil devant les tribunaux.

«Nous sommes convaincus que l'interprétation de la Ville est la bonne. On s'est basé sur des avis juridiques», a ajouté Mme Eloyan. De son côté, le Conseil des services essentiels explique que l'objection de la Ville en ce qui concerne les compétences du Conseil de se prononcer sur les libérations syndicales équivaut à nier le rôle même du Conseil, soit assurer au public des services essentiels.

Ainsi, jusqu'à nouvel ordre, l'administration Bourque-Eloyan ne tient pas compte du Code du travail qui décreète que «l'employeur ne doit pas modifier les conditions

VOIR PAGE A 8: VILLE

Blackburn sur la sellette

La ministre de la Sécurité du revenu Jeanne Blackburn n'a pas été épargnée hier à l'Assemblée nationale. Mme Blackburn, qui a annoncé la semaine dernière des compressions de 180 millions de dollars à l'aide sociale, a été mise sur la sellette pendant la plus grande partie de la période des questions. Le député libéral André Bourbeau, qui, en tant que ministre dans l'ancien gouvernement Bourassa, avait parrainé la plus importante réforme jamais réalisée dans le domaine de l'aide sociale, s'est étonné que les seuls prestataires épargnés par le couperet de Mme Blackburn soient ceux qui «restent à la maison, qui ne font rien, aucun effort, et qui encaissent leur chèque». Les réponses de la ministre Blackburn et nos informations en page A 4.



Le moment est venu de s'occuper d'emploi et d'économie, en attendant de pouvoir, grâce à la souveraineté, «traiter d'égal à égal avec le fédéral pour parler de vraies choses», a répondu hier Lucien Bouchard à Jean Chrétien.

PHOTOS CP

Pour la survie de la police de quartier

La mort de l'agent Pinard remet-elle en cause la viabilité du projet montréalais?

Odette Pinard, policière et mère de deux enfants, a été tuée lundi dans le seul poste de police de quartier de l'île de Montréal. Ce meurtre — à première vue gratuit — relance le débat sur le projet de réforme du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), qui doit être adopté aujourd'hui par le conseil de la sécurité publique de la CUM.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le but de la réforme? Rapprocher les policiers des citoyens, dans une atmosphère de collaboration, et créer une police moins bureaucratique, plus décentralisée. C'est l'expérience qui est d'ailleurs tentée au poste 1-A, angle Lachapelle et Gouin, dans le secteur Cartierville (nord-est de Montréal), où l'agent Odette Pinard a perdu la vie.

La mort de l'agent Pinard remet-elle en cause la viabilité de la police de quartier? André Normandeau croit que non. «Ça pourrait arriver n'importe où, à moins de transformer les postes de police en bunkers, affirme-t-il. Il n'y a pas plus de danger dans un poste communautaire.»

André Normandeau parle en connaissance de cause. Il est l'un des principaux maîtres à penser du projet de police de quartier. Professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, M. Normandeau est coauteur, avec Barry Leighton, du Livre vert du gouvernement du Canada sur la police de l'an 2000, intitulé *Une vision de l'avenir et de la police au Canada*. C'est ce document de 153 pages qui a inspiré le projet de police de quartier de la

VOIR PAGE A 8: POLICE



«Les policiers aux gants blancs», comme ils sont surnommés par certains de leurs collègues, considèrent les citoyens comme des clients. Ils prennent le temps de discuter avec eux. Leur leitmotiv? La prévention.

PHOTO JACQUES GRENIER

INDEX

Agenda B6
Avis publics B5
Classées B6
Culture B8
Économie B1
Éditorial A6
Le monde A5
Mots croisés B5
Les sports B5

MÉTÉO



Montréal
Ensoleillé avec
passages nuageux.
Max: 7°
Québec
Ensoleillé avec
passages nuageux.
Max: 6°
Détails en B 4

• LES ACTUALITÉS •

Dans la caravane de la tolérance

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

L'histoire commence sur un ma-laise: la discrimination, l'intolérance et le racisme. Ces thèmes or-nent le corridor ouvrant l'exposition de la caravane de la tolérance.

Une fois traversée l'entrée de l'ex-position, on pénètre dans un monde d'exclusion, de jugements, de petite violence de tous les jours. Ensuite surviennent les grands ostracismes, celui de l'Holocauste et celui des guerres plus récentes, celles de la Bosnie-Herzégovine, du Rwanda, du Cambodge.

C'est ainsi que se déroule la caravane multimédia de la tolérance, qui traversera les écoles secondaires de sept régions du Québec cette année. Des photos, des articles de journaux, des extraits de reportages, des documents et des textes alimentent le propos. Le tout présente de façon strictement réaliste l'impact de la violence de l'homme sur l'homme.

Sur une photo, un jeune toise l'observateur. «Si la violence n'est pas encouragée, elle est tout au moins tolérée», dit le texte l'accompagnant. «Il est victime de notre apathie», dit une autre photo présentant un homme dormant sur un banc. Ces photos ont été prises par un groupe de décrocheurs anglophones.

Plus loin, dans un vidéo, Daniel, qui avait 15 ans au moment de l'Holocauste, raconte comment sa vie et celle de millions d'autres Juifs a été bouleversée par le racisme. Et l'Holocauste n'a pas mis fin au drame de l'exclusion, nous dit l'exposition. Suit, dans l'histoire récente, les tragédies cambodgiennes, rwandaises et bosniaques, l'intolérance des races, des cultures, des nations, des religions entre elles.

En deuxième partie de l'exposition, les jeunes sont appelés à improviser, sur un mode théâtral, sur le thème de l'intolérance. Des ordinateurs sont aussi mis à la disposition des participants pour que ceux-ci prennent position dans le débat et énoncent leur propre message de tolérance.

«La tolérance est comme l'air que nous respirons. Nous en avons tous besoin. Et personne ne peut prétendre qu'elle lui appartient en propre», lançait, à titre d'exemple, Joël Fronto, responsable du contenu, de la formation et de l'animation de la caravane.



PHOTO JACQUES GRENIER

Élise Gaudette et Jean-François Joly, tous deux de quatrième secondaire, ont participé à la caravane de la tolérance. Invités à la conférence de presse du lancement, ils ont dit hier que ce projet les avait sensibilisés aux horreurs où mène l'intolérance, tant ailleurs que chez eux.

Le projet de caravane est une initiative du Comité rapprochement Québec, conjointement présidé par Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, et Stephen Vineberg, président et chef de la direction de Investissements Rockwell. Le comité a comme mandat de promouvoir les échanges à tous les niveaux entre la communauté juive québécoise et les différentes communautés en présence au Québec.

Les deux coprésidents du comité

s'étaient réunis hier au Marché Bonsecours pour lancer l'exposition.

La caravane vise les jeunes de 13 à 17 ans, qui la visitent dans le cadre de leur cours d'enseignement religieux ou moral, ou dans leurs cours de formation personnelle et sociale. A ce jour, elle a déjà visité des écoles de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Estrie. Ses prochaines destinations sont les régions de Québec, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean.

Téléfilm Canada

La cure d'amaigrissement cannoise se poursuit

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Téléfilm Canada doit modérer de façon draconienne son train de vie au Festival de Cannes: faire passer le nombre de ses délégués de dix-sept à sept, réduire de moitié la surface de la tente cannoise sur la Croisette, couper les services offerts. Telles sont quelques-unes des conclusions du rapport soumis hier à Téléfilm par le consultant en communications David Novek, dont *Le Devoir* a obtenu copie.

A la fin de septembre, David Novek, un vieux routier du milieu des communications, recevait le mandat de Téléfilm de mener enquête auprès des membres de l'industrie du cinéma sur le chaud dossier de Cannes. L'ensemble des recommandations qu'il vient d'émettre permettraient à Téléfilm d'épargner grosso modo 200 000 \$ sur un budget qui se chiffrait l'an dernier à près de 500 000 \$ (et non 350 000 \$ comme le voulaient les chiffres en circulation).

David Novek a consulté une soixantaine de personnes pour cet exercice. Producteurs, distributeurs mais également employés de Téléfilm ont reconnu que le bureau des festivals avait contribué à la notoriété internationale du cinéma canadien — mieux représenté à Cannes que d'autres cinématographies nationales d'égale importance — mais que les dépenses de l'organisme étaient nettement excessives.

Ils faisaient écho en cela aux hauts cris de plusieurs journalistes qui s'étaient indignés l'an dernier des dépenses fastueuses sur la Côte d'Azur d'un organisme appelé à se serrer la ceinture.

«Il n'est ni souhaitable ni possible que Téléfilm opère comme par le passé», conclut le rapport Novek. Téléfilm ne peut continuer à jouer le rôle du «big daddy».

Une tente? Pas de tente? Telle fut l'une des interrogations soulevées lors de cette enquête. Le grand chapiteau abritant la délégation de Téléfilm occupe une place de choix sur la Croisette, face au pavillon de l'Italie, et constitue un point de ralliement pour toute l'industrie. Fallait-il sacrifier cette tente en expédiant le pavillon de Téléfilm dans une suite d'hôtel (il y fut jadis), à l'instar de la Nouvelle-Zélande et des pays scandinaves? Le milieu dans son ensemble optait pour sauver la tente, histoire de conserver pleine visibilité

au Canada sur la Croisette mais d'en rogner la surface de moitié.

Autres recommandations: diminuer le nombre des services à l'industrie (les résumés à l'utilisation du télécopieur et du téléphone). Réduire aussi, donc, la délégation de Téléfilm à sept employés à temps plein et à deux employés de soutien engagés à Cannes (plutôt qu'envoyés du Canada). Le budget de voyage du personnel de Téléfilm et les salaires des employés locaux ne devraient pas dépasser 60 000 \$ (économisant 65 000 \$ sur les dépenses de 1995, estimées à 140 000 \$, côté ressources humaines).

Exit les réceptions nationales. Si les distributeurs veulent festoyer pour le film d'un de leurs poulains, ils devront le faire à leurs frais.

Le rapport recommande également à Téléfilm de réduire son investissement dans chaque film sélectionné à Cannes. L'institution injecte environ 50 000 \$ par film, participation qui devrait se chiffrer à 35 000 \$ au plus, selon les conclusions du rapport.

Cette cure d'amaigrissement cannoise n'arrive pas comme un cheveu sur la soupe. Rappelons que Téléfilm réduisait déjà l'an dernier du tiers la surface de la fameuse tente de Téléfilm sur la Croisette. Il réduisait aussi le budget cannois de 150 000 \$ mais la dévaluation du dollar le réduisait à une économie de 75 000 \$. Les observateurs notaient en 1995 l'absence des réceptions au champagne qui faisaient il y deux ans à peine la renommée du pavillon. En 1996, le régime d'austérité devrait s'installer à demeure.

Le rapport Novek sera étudié au conseil d'administration de Téléfilm le 12 décembre prochain. Mais François Macerola disait hier prendre ses recommandations très au sérieux. Il entend mettre de l'avant des mesures draconiennes dès le prochain Festival de Cannes. L'institution fédérale at-elle de toute façon le choix de l'opulence par les temps qui courent?

«J'ai l'intention de réduire le budget de Cannes à moins de 225 000 \$, affirmait hier le directeur de Téléfilm. C'est important que Téléfilm affiche une présence, mais pas à n'importe quel prix. Je regarde les autres industries nationales à Cannes. Elle sont menées de façon professionnelle, mais un peu moins fastueuses que Téléfilm Canada. Il faut tenir compte des besoins de l'industrie, mais à des conditions raisonnables. Je ne veux pas qu'on ait l'air de parvenus de la Croisette», conclut-il.

Évaluation de fin d'études au collégial

Les professeurs de français jugent l'examen de février trop hâtif

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le nouvel examen de français pour les finissants du secteur collégial se tiendra le 3 février prochain, et tout le milieu de l'enseignement

du français dans les cégeps s'élève contre le caractère hâtif de l'examen, estimant que les étudiants ne seront pas prêts.

La nouvelle «épreuve en langue d'enseignement et littérature» — c'est son nom officiel — doit remplacer l'examen de français qui était imposé par les universités aux finissants du collégial. Un examen qui, comme on le sait, a régulièrement fait les manchettes des médias depuis trois ans à cause des résultats souvent désastreux des étudiants.

La nouvelle épreuve sera administrée par les collèges eux-mêmes auprès de leurs propres finissants.

Collèges, universités et fonctionnaires du ministère de l'Éducation s'étaient entendus pour que le nouvel examen soit expérimenté en dé-

cembre auprès de certains groupes, histoire de bien valider l'organisation de l'épreuve et l'épreuve elle-même. L'examen «véritable» devait être présenté à tous les finissants du collégial en mai.

Mais le ministère de l'Éducation a plutôt décidé, à la demande des cégeps publics semble-t-il, de présenter l'examen en février en laissant tomber la phase d'expérimentation prévue en décembre.

Cette décision soulève la colère du Comité d'enseignantes et d'enseignants de français du collégial, qui regroupe les représentants de tous les départements de français de l'ensemble du réseau collégial au Québec, public et privé.

Dans une déclaration émise hier, qui fera l'objet d'une conférence de presse demain à Québec, le Comité exige du ministère un moratoire d'un an sur la nouvelle épreuve. Ces enseignants dénoncent les conditions dans lesquelles le nouvel examen est conçu et administré, estimant que ces conditions porteront un «préjudice considérable» aux jeunes.

Le comité est soutenu dans cette démarche par tous les organismes qui peuvent avoir leur mot à dire sur cette question: les trois syndicats d'enseignants de cégep (FNEEQ-CSN, FEC-CEQ et Fédération autonome du collégial), l'Association des professeurs de français (AQPF), qui regroupe des professeurs de la maternelle à l'univer-

sité, l'Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial, et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ).

Selon ces groupes, les professeurs ont reçu l'information sur la forme de l'épreuve et la grille de correction à la mi-novembre seulement, et il leur sera impossible de bien préparer leurs étudiants.

Pour la coordonnatrice provinciale du Comité d'enseignants de français au collégial, Caroline Senneville, le nouvel échéancier est d'autant plus dramatique que la note de l'examen sera inscrite au dossier des élèves. Mme Senneville a rencontré vendredi dernier un porte-parole du ministre de l'Éducation pour le sensibiliser à cette question.

Le nouvel examen se veut une dissertation critique, plus axée sur des sujets littéraires que l'examen précédent, qui était plus proche d'un exercice d'argumentation à partir de sujets d'actualité.

Les étudiants devront obligatoirement se présenter à l'examen, mais c'est seulement dans deux ans que la réussite de l'examen sera obligatoire pour l'obtention du DEC (diplôme d'études collégiales).

Il est à noter que les étudiants inscrits au cégep avant 1994 continueront à subir un examen de français à l'entrée de l'université, et ce, pour encore au moins deux ans.

EN BREF

À LA UNE DU DEVOIR
À SHERBROOKE

(Le Devoir) — L'exposition itinérante *À la une du Devoir*, une société en évolution poursuit depuis hier sa tournée muséale à la Société d'histoire de Sherbrooke. Cette exposition, qui souligne le 85^e anniversaire du quotidien fondé en 1910 par Henri Bourassa, sera présentée à Sherbrooke jusqu'au 5 janvier. *À la une du Devoir* propose un voyage historique, ponctué d'escalades correspondant aux événements marquants du XX^e siècle.

LA FTQ POURSUIT
SES TRAVAUX

(Le Devoir) — Le 24^e congrès de la FTQ s'est poursuivi, hier au Palais des congrès, avec l'étude d'une série de propositions visant à modifier les statuts de la centrale et l'examen d'un document de travail portant sur la situation de l'emploi au Québec. Les 1500 délégués se sont d'abord interrogés sur la pertinence de tenir leur congrès à tous les trois ans, plutôt qu'aux deux ans, et, dans la même veine, de diminuer le nombre de réunions du conseil général de la FTQ entre chaque congrès. Les discussions ont duré une bonne partie de la matinée sans que les participants en arrivent à un consensus. Le débat se poursuivra au cours de la semaine. En après-midi, les délégués ont parcouru une partie du document *Échec au chômage; ouvrons l'avenir*, histoire

d'échanger sur la réduction des heures de travail, la précarité d'emploi et le partage de la richesse. Le congrès de la FTQ se poursuit aujourd'hui avec l'élaboration d'un plan d'action syndical dans ce domaine.

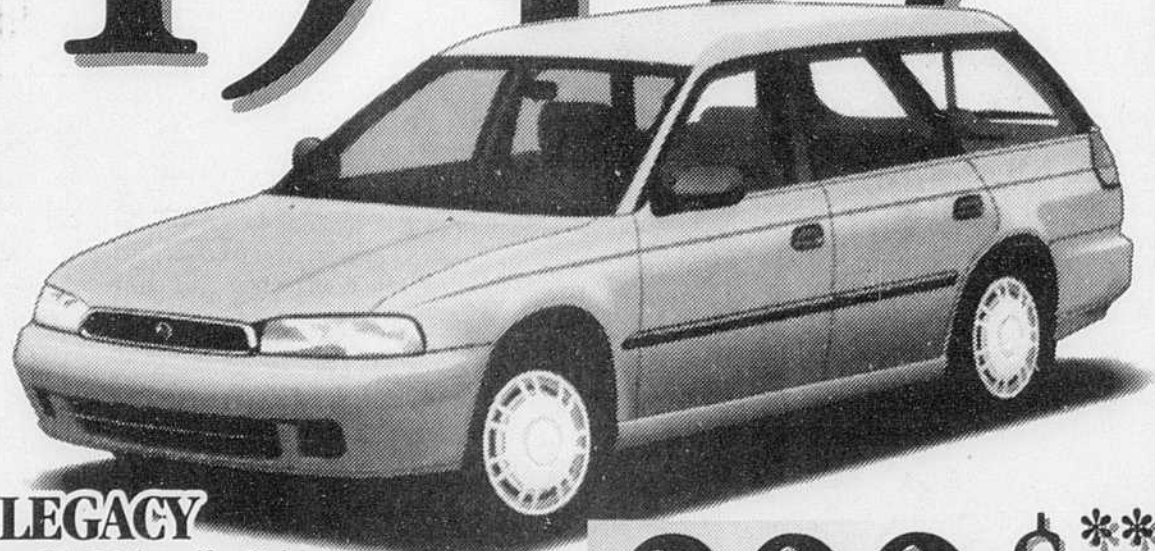
PASSEPORT
RECOMMANDÉ

Washington (PC) — Les Québécois qui vont magasiner à Plattsburg et ceux qui vont faire du ski au Vermont auront avantage à apporter leur passeport en plus de leurs cartes de crédit et papiers permettant l'identification. C'est qu'avec les problèmes croissants liés au terrorisme international, à l'immigration illégale et aux enlèvements d'enfants, il sera de plus en plus difficile pour les Canadiens de se rendre aux États-Unis sans passeport. «Aucune loi ne l'exige, mais nous recommandons fortement aux Canadiens de se munir d'un passeport parce que nous constatons de plus en plus de difficultés aux frontières», a déclaré Mme Jennifer Sloane, une porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères, lors d'un entretien téléphonique. «La meilleure façon d'éviter tout problème est de posséder un passeport valide lorsque l'on voyage», a-t-elle déclaré. Un porte-parole du service américain d'immigration a tenu le même langage. «Je pense qu'on s'inquiète de plus en plus au sujet de la sécurité à toutes les frontières», a-t-il déclaré.

"L'atTraction intégrale" 1996

SUBARU LEGACY (4X4)

19 495 \$*



LEGACY

modèle Brighton (familiale)
Traction intégrale (4X4)

- Éléments de sécurité
- Coussins gonflables (conducteur et passager)
 - Cage de sécurité
 - Poutrelles de protection dans les portes
 - Poutrelle de soutien de la direction
 - Verrouillage de sécurité pour les enfants aux portes arrière

Caractéristiques

- Phares de jour
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Essuie-glace/lave-glace arrière
- Volant inclinable
- Chaîne stéréo AM/FM, lecteur de cassettes
- Banquette arrière rabattable divisée 60/40
- Double porte-verres

299 \$**
par mois

Prix de location

*Transport, préparation et taxes en sus.
**Les mensualités de location de 299 \$ s'appliquent à la SUBARU LEGACY BRIGHTON SW 4X55XM 1996, en vertu d'un contrat de location de 24 mois moyennant un versement initial de 3 500 \$ ou échange équivalent. Transport, préparation et taxes en sus. Allocation de 20 000 km par année. Sujet à l'approbation du crédit.



SUBARU

SUBARU AUTO CENTRE
Montréal (514) 937-4235SUBARU RÉPENTIGNY
Repentigny (514) 585-9950CARREFOUR SUBARU AUTO
Ste-Rose, Laval
(514) 625-1114ST-JEAN SUBARU
St-Jean (514) 347-6555CRISTOFARO SUBARU
Montréal (514) 270-1159LACHUTE SUBARU
Brossard (514) 562-0262CARON SUBARU
Valleyfield (514) 371-8511A.D.M. Automobiles
SUBARU DE LAVAL
(514) 668-6041AUTOMOBILE LAVIGNE
Ste-Anne-de-Bellevue
(514) 457-5327SUBARU STE-AGATHE
Ste-Agathe-des-Monts
(819) 326-1600SUBARU ST-JÉRÔME
St-Jérôme (514) 438-7494CONCEPT AUTOMOBILES
Granby (514) 372-2007JOLIETTE SUBARU
Joliette (514) 755-1055SUBARU LONGUEUIL
Longueuil (514) 677-6361UN
CADEAU
SUPERBEPas ce qu'il y a
de plus sexy...

mais deux sous-vêtements
suffiront pour vos voyages aux
quatre coins du monde!

LES SOUS-VÊTEMENTS DE VOYAGE TILLEY: ils se lavent en un clin d'oeil, sèchent rapidement et résistent aux taches; ils sont confortables et n'irritent ni ne serrent jamais; ils sont confectionnés de tissu léger et durable qui absorbe la transpiration. Blanc. Dames de TP à TTTG 17 \$. Hommes de P à TTTG 19 \$.

Satisfaction garantie

Emballage-cadeau
gratuit!

Tilley Endurables

158, ave. Laurier Ouest
Montréal 272-7791POUR PASSER UNE COMMANDE OU
POUR DEMANDER UN CATALOGUE
GRATUIT COMPOSEZ LE:

1-800-465-4249

• LE DEVOIR •

MONTREAL

Bourque est poursuivi en justice par son ex-chef de cabinet

Renée Bédard réclame 422 000 \$ pour congédiement illégal

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Invoquant la malice et la mauvaise foi du maire de Montréal Pierre Bourque, l'ancienne chef de cabinet de ce dernier, Renée Bédard, le poursuit devant les tribunaux pour congédiement abusif, intempestif et illégal. Mme Bédard réclame de M. Bourque et de la Ville de Montréal 422 010 \$.

Cette rondelette somme correspond au salaire et aux bénéfices accessoires que Mme Bédard aurait touchés jusqu'au 10 novembre 1998, soit 387 010 \$. S'ajoutent 25 000 \$ pour «dommages moraux résultant de la rupture intempestive, vexatoire et déraisonnable du lien d'emploi» ainsi qu'une indemnité de 10 000 \$ pour dommages exemplaires.

La poursuite a été signifiée par huissier hier au maire Bourque qui avait soutenu en mai dernier devant la presse qu'il avait «convenu avec Mme Bédard de son départ». Faux, riposte celle qui a activement partici-

pé à l'accession au pouvoir de Pierre Bourque.

Dans la requête déposée hier en Cour supérieure, Mme Bédard affirme que le maire Bourque lui a annoncé son congédiement le lundi 8 mai à 8h45, quinze minutes avant de l'annoncer à ses proches collaborateurs. Pierre Bourque lui aurait alors dit «qu'il n'avait plus confiance en elle, qu'il entendait des choses à son sujet, lui indiquant comme seul reproche précis le fait d'aider Nushig Eloyan, présidente du comité exécutif».

Selon Mme Bédard, cette décision a été prise «malicieusement et de mauvaise foi, aucun motif sérieux ne la justifiant». De plus, peut-on lire dans le document d'une dizaine de pages, «fantaisiste et irrationnel, le motif invoqué par le défendeur Pierre Bourque pour mettre fin à l'emploi de la demanderesse n'aurait jamais dû être accepté par la défenderesse Ville de Montréal».

Plaidant le caractère profondément injuste, immérité, incohérent

et incompréhensible de cette décision, Renée Bédard expose sa version du déroulement des événements. Ainsi apprend-on que Mme Bédard, pour accepter l'offre de M. Bourque de devenir sa chef de cabinet, voulait obtenir un nouveau congé sans solde de l'Université Laval concernant son poste d'adjointe au vice-recteur de l'institution.

Pierre Bourque est intervenu personnellement le 12 décembre 1994 auprès de Claude Béland, président du conseil d'administration de l'Université Laval et ami personnel. Au début de janvier dernier, l'Université indiquait à Mme Bédard que le congé sans solde était accepté et qu'un contrat de prêt de services devait être signé.

Mais voilà, selon Mme Bédard, le maire Bourque a refusé de signer le contrat, «alléguant que compte tenu de la relation de confiance qui s'était établie entre lui et la demanderesse, une telle formalité n'était pas nécessaire». Entre-temps, l'Université Laval a embauché un remplacement.

Le 1er février, sans que Mme Bédard n'en soit avisée, prétend-elle, le comité exécutif a été saisi des conditions d'embauche de Mme Bédard, qui travaillait bénévolement depuis deux mois auprès du maire.

Trois mois plus tard, après plus de deux semaines d'incertitude quant à son statut au sein de l'administration, Mme Bédard dit avoir reçu la visite de Pierre Bourque dans son bureau, venu lui mentionner qu'il pourrait lui offrir un mois de salaire, trois ou quatre tout au plus. Le maire l'aurait également invitée à vider son bureau, question de l'attribuer à quelqu'un d'autre.

Quelques jours auparavant, *Le Devoir* avait rendu publique la critique sévère que faisait Gilles Bonin, président de Vision Montréal, à l'endroit de Pierre Bourque. Selon M. Bonin, qui a démissionné depuis, l'administration Bourque est marquée par l'«improvisation», «l'éclatement des centres de décision» et la «résurgence des conflits de personnalité».

Le suicide chez les jeunes

Des chiffres dramatiques

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le phénomène du suicide chez les jeunes hante la société québécoise et les chiffres sur les hospitalisations psychiatriques ne font que traduire cette dure réalité. Plus de 300 des 500 évaluations psychiatriques réalisées à Sainte-Justine l'an dernier étaient liées à des gestes suicidaires.

Plus que le taux de suicide, les idées suicidaires et les tentatives de suicide chez les jeunes sont aussi à la hausse, comme le révélaient récemment les résultats sur la détresse psychologique des jeunes, compilés dans la dernière enquête de Santé Québec. Et cette hausse se répercute de façon très nette dans les urgences pédo-psychiatriques des hôpitaux.

L'hôpital Sainte-Justine, environ 300 évaluations psychiatriques sur les 500 réalisées à l'urgence auprès d'adolescents l'an dernier découlaient de gestes suicidaires, indiquait hier le Dr Patricia Garel, pédo-psychiatre à cet hôpital.

«Il y a une augmentation très nette du taux de suicide et ça continue d'augmenter», a expliqué hier cette spécialiste à l'occasion d'un colloque sur la violence, la santé mentale et les jeunes, organisé par la Fondation québécoise des maladies mentales. Même si la maladie mentale a peu à voir dans la grande majorité des projets de suicide, «l'autopsie» des suicides complétés révèle très souvent la présence d'une maladie mentale ou de troubles mentaux passés jusque-là inaperçus. Selon le Dr Garel, jusqu'à 80 % des suicides commis par les jeunes masquent une pathologie psychologique.

Moins perceptibles que chez les adultes, les dépressions chez les jeunes peuvent s'exprimer par des changements d'habitudes, d'humeur, des troubles du sommeil, de l'isolement ou une perte de poids, avant de déboucher sur un geste suicidaire. «L'évaluation psychiatrique est donc une façon de prévenir. Le nombre de jeunes qui se suicident

expose très certainement la difficulté de joindre les jeunes malades», soutient cette dernière.

La situation se présente toutefois autrement dans le cas des pactes de suicide, par lequel des amis ou de jeunes amoureux décident de sceller leur union par la mort et de faire front commun contre l'adversité en mettant fin à leurs jours.

Dans ce type de suicide, qui représente 1 % des cas de suicide chez les jeunes, la maladie mentale ou l'état dépressif a très peu à voir dans la réalisation du pacte, ce qui rend d'autant plus difficile sa prévention.

Contrairement au suicide individuel, le secret le plus total entoure le pacte de suicide conclu par des amis. Ce secret en rend souvent l'issue fatale, ne pouvant être prévenue par les parents, les amis ou l'entourage. «C'est encore plus révoltant parce qu'il y a un phénomène d'entraînement. Le suicide individuel est davantage le résultat d'un processus psychologique», affirme le Dr Garel. De récents cas

d'adolescents s'étant donné la mort simultanément ont soulevé beaucoup d'interrogations dans les milieux scolaires et familiaux au Québec. Bien que ces cas aient défrayé les manchettes, il se produit toutefois beaucoup plus de pactes de suicide chez les couples âgés que chez les jeunes.

Chaque cas comporte sa part de mystère, mais plus souvent qu'autrement ces pactes surviennent quand les jeunes sont menacés de séparation, et la mort devient un rempart contre la menace que représentent les adultes ou la société, soutient Patricia Garel.

Chose certaine, ces relations qui débouchent sur un suicide commun se développent à force d'isolement du reste de la famille et du groupe d'amis, d'où l'importance de rester attentifs. «Il y a toujours un isolement à l'adolescence et un rapprochement des amis. Mais la limite à accepter pour les parents, c'est la rupture totale des communications. Dans le doute, je crois que les parents ne doivent pas hésiter à consulter.»

Dossier linguistique

La base péquiste se radicalise

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

De la défaite référendaire du OUI émerge une volonté de radicalisation de la base militante péquiste à l'égard de la question linguistique.

En vue de la prochaine réunion du conseil national, le 9 décembre à Montréal, le secrétariat national du parti a reçu plusieurs résolutions plaidant en faveur d'un resserrement de la réglementation gouvernementale, ce qui risque de réanimer un débat jadis diviseur, qui s'était apaisé depuis le retour au pouvoir du PQ en septembre 1994.

Ainsi, l'association péquiste du comté de Masson demande au gouvernement Parizeau de faire respecter la loi 101 «intégralement»,

alors que les péquistes de Mercier vont plus loin, réclamant l'application immédiate des articles 1.1 à 1.7 du chapitre 10 du programme du parti, qui prévoient notamment la mise en œuvre des mesures suivantes:

■ abolir la loi 86, rétablir les dispositions initiales de la Charte de la langue française que la poursuite de ses objectifs fondamentaux, plus particulièrement au sujet de l'affichage commercial et de l'accès à l'école anglaise, et s'abstenir de promettre aux groupes de pression des allègements à la Charte de la langue française en vue de l'indépendance;

■ amender la Charte de la langue française afin de mieux garantir l'usage du français; pour ce faire, compléter par des articles ayant force exécutoire les dispositions se rapportant au droit de travailler en français, d'être informé en français et d'être servi en français;

■ incorporer la Charte à la Constitution québécoise et la déclarer d'ordre public;

■ veiller à ce que l'État et ses organismes affiliés n'accordent aucune subvention, aucune concession ou aucun avantage à une entreprise qui ne répond pas aux exigences de francisation prévues par la Charte; ■ modifier les dispositions de la Charte concernant la fréquentation obligatoire de l'école française pour qu'elles s'appliquent également au cégep; ■ imposer l'affichage unilingue français, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de tout établissement privé ou public, afin de doter le Québec d'un visage

essentiellement français;

■ étendre le processus de francisation aux entreprises employant dix personnes et plus; adopter une politique de vérification périodique.

Dans une entrevue au *Devoir*, début septembre, la ministre de la Culture Louise Beaudoin avait annoncé la formation d'un groupe de travail ayant pour mandat de faire un bilan de la situation et de faire des recommandations sur la nature et la portée des interventions gouvernementales appropriées.

Mais la présidente de l'association de Mercier, Nathalie Grenier, estime que la défaite référendaire du OUI a jeté un nouvel éclairage sur le dossier linguistique. À son avis, le laxisme est flagrant, la situation se détériore à vue d'œil et le français est à nouveau menacé, de sorte que le gouvernement doit intervenir d'urgence.

D'autre part, les péquistes du comté de Laurier-Dorion proposent des amendements à la Loi électorale et à la Loi sur la consultation populaire. En vertu de ces changements, l'électeur devra présenter une carte d'identité avec photographie; décliner verbalement son nom, son adresse et sa date de naissance; être résident du Québec depuis au moins une année et être âgé d'au moins 16 ans.

L'association du comté de Pontiac croit que la loi devrait être modifiée afin de «retirer le droit de vote» à

toute personne qui quitte le Québec, ce que la résolution de Gagné reprend en des termes plus précis, en proposant que les citoyens qui quittent le Québec pour s'établir ailleurs au Canada ou à l'étranger perdent leur droit de vote.

Décus des résultats du 30 octobre, les péquistes de Viau voudraient avoir un match de revanche. Ils demandent au gouvernement de modifier la loi pour lui permettre de tenir «une élection référendaire» avant la fin de son mandat. L'association de Pontiac souhaite dans un premier temps une élection référendaire qui porterait sur un mandat de négocier une entente de partenariat avec le Canada, puis un référendum pour entériner les conclusions de la négociation.

Enfin, les militants de Mercier pressent la direction du PQ de procéder à une analyse qui mesure «l'adhésion et la sympathie» des communautés ethniques à l'égard du projet souverainiste.

Lancement de Québec 1996



PHOTO JACQUES NADEAU

LA MAISON Fides et Le Devoir lançaient hier soir Québec 1996, l'annuaire politique, économique et culturel réalisé par une équipe d'universitaires et de journalistes. L'ouvrage de 455 pages, abondamment illustré, prend le relais de *L'Année politique*, publié depuis 1987, mais avec un contenu plus large et de nouvelles rubriques. Il contient, entre autres, les résultats détaillés du référendum du 30 octobre dernier. Le directeur de la maison Fides, Antoine del Busso (à gauche), a présidé au lancement en compagnie de Roch Côté (2^e à gauche), qui a codirigé la rédaction de l'ouvrage avec Denis Monière (à droite), et de Bernard Descôteaux (au centre), rédacteur en chef du *Devoir*.



À l'occasion de la parution de son autobiographie
De mémoire
(éditions Denoël 1995)
venez rencontrer
Pierre Salinger

À Montréal

Pierre Salinger donnera

deux conférences:

Le jeudi 30 novembre à 18h
Information: CIRI Québec: (514) 481-0215

Le vendredi 1^{er} décembre à 12h
Information: Chambre de Commerce Française au Canada (514) 281-1246

Pierre Salinger rencontrera ses lecteurs:

Le vendredi 1^{er} décembre de 17h à 19h
à la librairie Champigny
4380, rue Saint-Denis à Montréal
Information: (514) 844-2587

À Québec

Pierre Salinger participera à une causerie publique animée par Laurent Laplante le samedi 2 décembre à 16h au Théâtre de la Bordée, 1143, rue Saint-Jean à Québec
Information: Librairie Pantoute: (418) 694-9748

Bourque se dit satisfait de son périple en Asie

LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque a présenté hier à la presse un bilan partiel de son périple de 24 jours en Asie. Il a toutefois donné l'assurance que de très nombreux contrats entre la Chine, le Japon ou le Vietnam et des entreprises montréalaises pourraient éventuellement voir le jour.

Déjà, a-t-il indiqué, plusieurs ententes de principe ont été conclues. Ainsi, la firme Bombardier est sur

les rangs pour obtenir le contrat de construction (75 millions de dollars) de la phase 2 du métro de Shanghai.

De plus, la compagnie Segal Enterprises, de Tokyo, a signifié son intention de s'implanter à Montréal pour créer par la suite un parc d'amusement concentré sur la technologie de l'information et de la réalité virtuelle.

Somme toute, le maire Bourque se réjouit des résultats de son voyage, qui seront précisés d'ici la fin décembre.

Bijouterie

GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876

BIJOUTIER AUTORISÉ ROLEX



Ogilvy & Mather



Montre Bvlgari-Bvlgari en or 18 Carats montée sur bracelet Tubogas, disponible également avec bracelet en acier. Fabriquée en Suisse.

BVLGARI

Les montres Bvlgari sont en vente en exclusivité à Montréal chez

JOAILLIER

LOU GOLDBERG

1215 Ave. Greene • Montréal, Québec H3Z 2A4 • (514) 935-4612

Faire un don à la
FONDATION DIANE HÉBERT
offrira une meilleure chance
de survie aux personnes en attente de
greffe et aux greffés.

Faites parvenir votre don des aujourd'hui
La Fondation Diane Hébert
CP 95025, Lorraine, Qc. J6Z 4P1
Téléphone: (514) 965-0333

LE DEVOIR

POLITIQUE

Vers le Sommet de Cotonou (3)

Regain d'intérêt de la France pour la francophonie

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La France veut la francophonie visible aux quatre coins du monde. La France semble avoir retrouvé, sous la présidence du gaulliste Jacques Chirac, un intérêt plus marqué pour la francophonie internationale, dont le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement se tient à Cotonou du 2 au 4 décembre.

Mais l'intérêt du gouvernement français pour la francophonie se déplace de l'Afrique — qui en est le principal bassin démographique — à d'autres régions du monde où la diffusion du français devient, aux yeux de la France, un enjeu stratégique, notamment l'Europe de l'Est, l'Asie du Sud-Est et l'océan Indien.

Témoignage de cette orientation nouvelle, M. Chirac a fait en sorte que la responsabilité de la francophonie revienne sous la houlette des Affaires étrangères françaises pour bien marquer la dimension internationale et le rayonnement qu'il veut accorder à l'action de la France en francophonie, qui était, récemment, annexée au ministère de la Culture.

D'autre part, la nomination au poste de secrétaire d'Etat à la Francophonie d'une ressortissante de l'océan Indien, qui est de surcroît d'origine vietnamienne, illustre le désir de M. Chirac de voir la francophonie se décloisonner vers tous les continents.

Nommée secrétaire d'Etat sous le premier gouvernement Juppé, Margie Sudre a résisté au récent remaniement ministériel. En entrevue au *Devoir*, lors d'une visite en septembre au Québec, elle a énoncé les priorités de la France en francophonie: que cette organisation devienne plus visible, plus crédible et plus efficace; plus politique aussi; qu'elle mise en priorité sur l'éducation, qu'elle se prépare à faire ce que les autres organisations internationales ne font pas.

Mme Sudre explique que cinq zones géographiques doivent mériter une attention particulière de la francophonie. D'abord l'Europe, car, selon la ministre, «c'est en Europe que se joue l'avenir du français». Le français doit demeurer une langue de travail pour valoriser son apprentissage dans d'autres pays.

La France fait en outre campagne pour que l'enseignement de deux langues étrangères devienne obligatoire dans les pays de l'Union euro-

péenne. Le combat du français, soutient Mme Sudre, restera vain si les francophones ne font pas la part aux autres langues; ce qui est en cause, c'est la diversité linguistique, car l'avenir du français passe par le multilinguisme.

Deuxième point en importance, l'Europe centrale et orientale, où il existe une tradition francophone, bien que minoritaire dans des pays comme la Roumanie, la Bulgarie ou la Moldavie, qui sera admis comme membre de la francophonie. Il s'agit, dans cette région, de maintenir et développer cette tradition afin qu'un éventuel élargissement consolide la position du français au sein de l'Union européenne.

La francophonie devrait, selon Mme Sudre, porter attention au bassin méditerranéen où le français a des assises dans les pays arabes, mais où, à cause du rayonnement de l'islam, le français recule. L'effort francophone devrait porter sur l'enseignement du français et le développement d'un environnement audiovisuel.

Après l'éducation, Mme Sudre est d'avis que le développement de programmes de télévision de langue française attirants devrait être la seconde priorité de la francophonie. «Nous ne pouvons continuer à convaincre des jeunes de faire des études dans notre langue si la quasi-totalité des programmes de télévision qu'ils peuvent capter sont en anglais», dit-elle.

Deux autres régions du monde sont prioritaires: l'Asie du Sud-Est et l'océan Indien. La première, dont l'expansion est «en train de modifier l'équilibre du monde»; le septième sommet de la francophonie doit d'ailleurs se tenir au Vietnam en 1997. La seconde, incluant Madagascar, «que nous devons aider à redevenir francophone», une région où l'influence du géant resuscité sud-africain risque de modifier l'équilibre au profit de l'anglais.

Que reste-t-il pour l'Afrique? «Les pays africains resteront le cœur de la francophonie», dit-elle, mais il est du devoir de notre communauté de s'intéresser à d'autres parties du monde qui ont besoin de notre solidarité. En outre, la cause africaine a tout intérêt à être plaidée partout dans le monde. Je pense que plus nous serons nombreux, plus nous couvrirons les quatre coins du monde, plus nous serons forts.»

Société distincte et droit de veto

Parizeau raille les propositions de Chrétien

«J'ai l'impression qu'on s'est moqué de beaucoup de monde»

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Québec — Le premier ministre Jacques Parizeau estime que son vis-à-vis à Ottawa, Jean Chrétien, «s'est beaucoup moqué du monde» en demandant aux Québécois d'accepter un droit de veto «prête» dont la permanence dépendrait de l'indulgence fédérale.

En s'engageant lundi à n'apporter aucune modification à la Constitution sans l'approbation des Québécois — au lieu d'inscrire ce droit de veto québécois dans la loi fondamentale du pays — et à ne reconnaître que par voie d'une simple motion le caractère distinct du Québec, la proposition de M. Chrétien fait fi de la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale dans les jours précédant l'échec de l'Accord du lac Meech en 1990 selon laquelle le Québec n'acceptait aucune modification à cette entente afin de la faire adopter par les provinces récalcitrantes, a affirmé hier le premier ministre Parizeau.

Ce dernier a brusquement rabroué l'opposition libérale qui, à l'époque, avait appuyé cette résolution mais qui exhortait hier Québec à «saisir la porte qui s'ouvre aux changements sur une fédération respectueuse de la diversité», selon les mots du député Jean-Marc Fournier, critique libéral en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes.

Compte tenu de la motion de 1990, «je pense que personne dans cette Chambre n'a le droit de défendre la proposition du premier ministre du Canada», a tranché M. Parizeau en réponse aux invitations de M. Fournier à prendre acte du résultat du référendum du 30 octobre, dans lequel une majorité de Québécois se sont exprimés en faveur de changements à la fédération.

Rappelant que les Accords du lac Meech et de Charlottetown prévoyaient tous deux la reconnaissance dans la Constitution du caractère distinct du Québec, ce qui aurait conféré au gouvernement québécois le pouvoir législatif de veiller à sa protection et à sa promotion, M. Parizeau a déclaré que son homologue fédéral suscite déjà les protestations de certains premiers ministres provinciaux avec des propositions qui ne rejoignent pas les attentes minimales des Québécois. «C'est à peine prononcé que, déjà, les premiers ministres dans l'Ouest du Canada disent: c'est trop. Exactement le même argument qu'on a connu quand, en fait, la barre était plus haute», a-t-il affirmé durant la première séance post-référendaire de l'Assemblée nationale, qui a repris ses travaux hier.

M. Parizeau a raillé les intentions fédérales quant au droit de veto régional proposé par M. Chrétien, un engagement qui ne lierait de façon juridique ni l'actuel premier ministre canadien ni ses successeurs. «Si vous êtes de bons garçons et de bonnes filles, on vous le laisse. Mais autrement, on le reprend. Puis on appelle ça un droit de veto?», a-t-il ironisé. «J'ai l'impression que, hier, on



Jacques Parizeau a démolé les propositions de Jean Chrétien, hier à l'Assemblée nationale.

s'est moqué de beaucoup de monde.» Propos sur lesquels a renchéri le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, qui, plus tôt en point de presse, affirmait que ce ne sont pas des «petites motions temporaires» qui viendront corriger l'héritage qu'est la Constitution de 1982. A cette époque-là, «ce n'était pas Jean Chrétien qui faisait une motion et une fois [parti], la motion n'allait plus être là non plus; c'étaient des changements à la Constitution qui venaient pénaliser le Québec. On ne peut pas corriger ça avec des changements autres que constitutionnels», a-t-il tonné.

M. Dumont a ainsi voulu déposer une motion obligeant l'Assemblée «à ne considérer une offre de changement constitutionnel que si celle-ci lie formellement» Ottawa et les autres provinces, comme l'avait proposé la Commission Bélanger-Campeau. Le leader parlementaire du gouvernement, Guy Chevrette, a refusé d'y donner l'approbation nécessaire pour que la motion soit débattue, prétextant qu'elle omettait de souligner qu'une telle offre ne pourrait pas être inférieure à Meech.

M. Chevrette a également réservé une fin de non-recevoir à une motion libérale, déposée par M. Fournier, voulant que l'Assemblée «accepte unanimement et respecte les résultats du référendum du 30 octobre». Le gouvernement a déjà reconnu le verdict référendaire, a répliqué M. Chevrette. Débattre de cette motion, a-t-il poursuivi, serait «superfétatoire». Selon le critique libéral, toutefois, le premier ministre «déforme la réalité» afin d'esquiver son obligation de considérer, de bonne foi, les propositions de M. Chrétien, qui s'est engagé à veiller à leur constitutionnalisation pourvu que le gouvernement du Québec participe au pro-

cessus. Or, le premier ministre canadien a invoqué comme prétexte le refus du gouvernement actuel à Québec de s'y embarquer afin de livrer un constat d'impuissance sur ce plan. «La balle est dans votre camp, saisissez-la pour les Québécois», a lancé M. Fournier, pour qui le gouvernement péquiste n'aurait pas «le droit d'empêcher les Québécois de toucher à ces gains-là».

Pour sa part, M. Dumont a accusé l'opposition tout autant que le gouvernement de prendre «plus ou moins au sérieux le résultat référendaire». «Du côté libéral, on semble prêt à accepter n'importe quoi, à sauter sur n'importe quelle miette qui est [mise] sur la table. Et du côté du Parti québécois [...], on ne semble même pas prêt à ouvrir le courrier qui vient d'Ottawa.»

Quant au «retrait» présumé d'Ottawa de la formation de la main-d'œuvre, la ministre de l'Emploi a qualifié de «supercherie» l'annonce de M. Chrétien. La ministre a fait remarquer que, au lendemain de cette dernière, soit hier, le gouvernement fédéral a procédé à l'adoption en deuxième lecture du projet de loi C-96, qui «légalise l'ingérence d'Ottawa en matière de main-d'œuvre», a déclaré Mme Harel.

Ce projet de loi permettra au ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, de «sous-traiter» les cours de formation directement auprès des entreprises privées, des commissions scolaires ou de «toute autre personne qu'il désignera». Ottawa, comme l'a confirmé lundi M. Chrétien, cessera d'acheter les cours de formation à la Société québécoise du développement de la main-d'œuvre, malgré les objectifs de Québec de mettre en place un «guichet unique» par l'entremise de la SDM en matière de formation.

Témoignage d'un ancien sous-ministre

Les petites centrales n'ont pas toujours intéressé Québec

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec n'était pas très intéressée à développer le potentiel des petites centrales au Québec au début des années 80 et c'est le ministère des Richesses naturelles (MRN) qui en a fait une priorité, moins pour des besoins énergétiques que pour soutenir l'économie de certaines régions, notamment.

C'est ce qu'a révélé hier un ancien sous-ministre des Richesses naturelles, Denis L'Homme, à l'époque directeur de la production d'électricité au MRN, devant la commission d'enquête sur les achats d'électricité par Hydro-Québec auprès de producteurs privés.

Hydro-Québec ne voulait pas développer les petites centrales et ce sont les fonctionnaires gouvernementaux du MRN qui lui ont imposé cette logique, a-t-il dit en substance. M. L'Homme a précisé avoir lui-même fait cette suggestion au ministre Yves Bérubé, à l'époque, pour répondre à «d'autres objectifs que la fourniture d'électricité à la province».

La société d'Etat, a-t-il poursuivi, avait dans ses cartables des projets importants capables de satisfaire la demande en électricité jusqu'en 1990, voire 1995, sans recourir au nucléaire, qui était alors la référence obligée pour jauger la rentabilité des projets.

Avant 1980, a ajouté M. L'Homme, on n'avait pas besoin des petites centrales pour alimenter la province car «les autres projets étaient suffisants». Il admet avoir gardé le cap sur cette priorité par la suite même si les surplus augmentaient d'année en année en raison du parachèvement des projets de la Baie-James car, dit-il, Québec voulait vendre ces surplus aux États-Unis où on l'achetait plus cher qu'ici.

L'intérêt du gouvernement pour les retombées économiques de la construction des petites centrales en régions s'explique notamment par le fait que le ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau, avait modifié la mission d'Hydro-Québec par une loi pour en faire une entreprise axée sur la recherche de profits, remis au gouvernement, au lieu d'offrir chaque mois aux consommateurs la plus petite facture possible. A cette logique de pourvoyeur de revenus de taxation au gouvernement, Québec avait ajouté la mission de concourir au développement économique, une logique qui lui a attiré des accusations de favoritisme à l'endroit de certains lobbys économiques.

D'autre part, l'avocat d'Hydro-Québec, M^{re} Michel Yergeau, a suggéré hier à la commission de n'accepter le dépôt de documents que si leurs auteurs peuvent être interrogés de façon à ce que les médias ne puissent en tirer un portrait partiel des questions abordées. Autrement, a-t-il dit en mettant en cause la capacité des médias d'en tirer des nouvelles conformes aux faits, le public et ultimement la commission pourraient être influencés par ces comptes rendus partiels, sinon partiels.

La semaine dernière, Hydro-Québec a accusé *Le Devoir*, *La Presse* et leurs journalistes de couvrir de façon biaisée les travaux de la commission. Le juge François Doyon a rassuré avec subtilité le procureur d'Hydro-Québec sur l'indépendance intellectuelle de la commission et du public. «Le public, a-t-il dit, a le droit de tirer des conclusions» des travaux en cours, d'une part, et «les juges sont en mesure de faire la part des choses», a-t-il ajouté.

EN BREF

L'ONTARIO COUPE QUATRE MILLIARDS

Toronto (PC) — Le gouvernement de l'Ontario coupera ses dépenses de quatre milliards de dollars dans son mini-budget d'aujourd'hui, les municipalités étant les plus touchées par ses restrictions budgétaires. «C'est de ce côté-là que vont venir les plus grandes plaintes», a déclaré une source gouvernementale. Le premier ministre Mike Harris a souligné que personne ne sera épargné par les compressions dont le ministre des Finances Ernie Eves précisera les détails à la législature cet après-midi. Selon les analystes, les mesures envisagées sont les plus dures auxquelles aura eu recours une province dans le but d'éponger son déficit.

Comment obtenir une MBA de Western sans laisser votre emploi

Le programme de MBA pour gens d'affaires de la Western Business School offert par vidéoconférence interactive vous permet de faire progresser votre carrière sans qu'il ne vous soit nécessaire de l'interrompre.

Si vous avez une expérience de travail d'au moins huit ans, vous pouvez être admissible à notre prestigieux programme de deux ans. Laissez votre programme reconnu à l'échelle internationale vous aider à développer vos compétences en matière de leadership, de prise de décision et de mise en application. Venez rencontrer notre directeur de programme et en apprendre davantage sur la méthode grâce à laquelle Western offre sa MBA aux gens d'affaires de Montréal par l'entremise de techniques interactives de pointe. Nous vous invitons à assister à cette séance d'information. Veuillez noter qu'il s'agit d'un programme offert en anglais. La séance d'information se déroulera également en anglais.

Western Business School
executive development
THE UNIVERSITY OF WESTERN ONTARIO

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

EUROPE-MÉDITERRANÉE; L'ÉBAUCHE D'UNE COOPÉRATION

Barcelone (AFP) — Vingt-sept pays d'Europe et du bassin méditerranéen sont parvenus hier à dégager un consensus sur l'avenir de la région. La principale réalisation de cette réunion réside dans ses aspects économiques, avec l'objectif de créer d'ici quinze ans une zone de libre-échange dans la région. Elle devra permettre notamment de réduire les énormes disparités de niveau de vie entre les quelque 380 millions d'habitants des États du nord de l'Afrique et du Proche-Orient et presque autant d'Européens, à l'horizon 2025. L'Union européenne a donc décidé d'engager une enveloppe globale d'environ 12 milliards de dollars sous forme de dons et de prêts pour aider au décollage économique de leurs nouveaux partenaires. En revanche, le volet politique, sur la sécurité, la paix et la stabilité régionale, a fait l'objet de laborieuses négociations. Elles ont finalement abouti à un texte prudent, notamment sur le terrorisme, principale pierre d'achoppement.

FIDEL CHEZ LES COUSINS CHINOIS

La Havane (AFP) — Le président cubain Fidel Castro consacrera une part importante de sa visite officielle de dix jours en Chine, à partir de demain, aux principales zones de développement économique chinoises. Le chef de l'État cubain se rendra à Shanghai, à Canton et à Shenzhen, où il visitera plusieurs zones économiques spéciales. Les dirigeants cubains ont souligné ces derniers mois leur volonté de s'inspirer de l'expérience chinoise de transition d'une économie centralisée vers un système faisant appel aux éléments de l'économie de marché. L'Assemblée nationale cubaine a adopté en septembre dernier une nouvelle loi destinée à attirer les investissements étrangers et prévoyant la création dans l'île de zones franches commerciales et industrielles, orientées vers l'exportation.

LA «DICTATURE ROUGE» ÉTHIOPIENNE: PROCÈS AJOURNÉ

Addis Abeba (AFP) — Le procès de la dictature militaire communiste du colonel Mengistu Haile Mariam a été une nouvelle fois ajourné jusqu'au 13 février, hier à Addis Abeba. Le tribunal a pris cette décision pour permettre au procureur spécial Ghirma Wakjira de compléter son dossier d'accusation et notamment de fournir aux 33 avocats de la défense des photocopies des pièces de l'accusation.

LE HEZBOLLAH FRAPPE ISRAËL

Kyriat Shmona (AFP) — Des combattants du Hezbollah libanais ont tiré hier des salves de roquettes sur le nord d'Israël, faisant huit blessés et causant d'importants dégâts dans cette attaque, la plus sérieuse depuis six mois. Cependant, fait sans précédent, Israël a immédiatement aboussé la Syrie de toute responsabilité dans l'escalade. L'État hébreu accuse d'ordinaire Damas qui entretient 35 000 soldats au Liban, de manipuler le Hezbollah iranien. Les roquettes Katioucha se sont abattues en plusieurs salves sur la Galilée, notamment sur la ville frontalière de Kyriat Shmona, où huit personnes ont été légèrement touchées. D'importants dégâts matériels ont été observés.

SLOVAQUIE: LA LOI LINGUISTIQUE EST RATIFIÉE

Bratislava (Reuters) — Le président slovaque Michal Kováč a ratifié hier la loi instituant le slovaque comme seule langue officielle, un texte qui interdit aux minorités l'usage de leur langue dans les lieux publics, l'administration et la signalisation routière. Cette loi a été adoptée par le parlement la semaine dernière mais il lui reste à examiner un projet de loi portant sur l'usage des langues dites minoritaires dans le vocabulaire officiel. «Le président est convaincu qu'il est nécessaire d'adopter immédiatement une loi additionnelle sur l'usage d'autres langues dans les communications officielles, sur la publication de périodiques et autres dans la langue des minorités nationales», peut-on lire dans un communiqué de la présidence. Le premier ministre Vladimir Meciar s'est engagé à présenter un tel projet de loi dans un avenir proche.

Accord sur le déploiement de troupes occidentales en Bosnie

Moscou accepte le leadership de l'OTAN

Bill Clinton a marqué des points avec son discours sur la Bosnie



À l'aéroport de Sarajevo, des Casques bleus français inspectent leurs munitions, en préparation du transfert de l'ONU à l'OTAN de la responsabilité des opérations militaires multinationales en Bosnie-Herzégovine.

Après le discours lundi soir du président Bill Clinton, 46 % des Américains sont favorables à l'envoi de troupes en Bosnie, 40 % y restant hostiles, selon un sondage CNN-USA Today-Gallup. Avant le discours du président Clinton, 47 % des Américains étaient favorables à l'envoi de troupes et 49 % y étaient opposés. Pour la majorité des Américains (53 %), les États-Unis ont une obligation morale d'aider au maintien de la paix en Bosnie. Mais ils sont autant (52 %) à penser que les États-Unis n'ont pas besoin d'envoyer de troupes pour maintenir leur leadership dans le monde. Et 53 % sont persuadés que l'envoi de troupes américaines conduira à un engagement à long terme et fera de nombreuses victimes. Par ailleurs, sur le terrain militaire-diplomatique, la question du déploiement des troupes de l'OTAN en Bosnie a connu hier deux développements.

REUTER ET AFP

Bruelles — Les pays de l'OTAN sont parvenus hier à un accord qui permettra de déployer bientôt une force de paix de 60 000 hommes en Bosnie et qui fixe les modalités de la participation de la Russie à l'opération «Implementation Force» (IFOR).

Richard Vincent, le président du comité militaire de l'OTAN, sa plus haute instance militaire, a annoncé que les chefs d'état-major alliés avaient approuvé le plan définissant les règles d'engagement de la force chargée de faire appliquer le plan de paix.

«Nous avons un plan crédible», s'est félicité le général Vincent, en écho aux nouvelles menaces proférées hier par le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, si l'OTAN tentait de l'arrêter. Dans cette hypothèse, il y aura de «terribles événements», a averti M. Karadzic, en estimant qu'il n'y a «aucune preuve solide» pour le juger comme criminel de guerre.

Même si ce plan doit encore être approuvé par le Conseil de l'OTAN, sa plus haute instance politique, ce qui pourrait être fait demain ou lundi prochains, les dernières difficultés entre notamment la France et ses partenaires ont été aplanies.

Paris, soutenu notamment par la Belgique et le Canada, souhaitait

que les politiques disposent d'un droit de regard sur les opérations en cas d'incident sur le terrain, les Américains voulant donner toute l'autorité au commandant en chef des forces alliées en Europe (SACEUR), le général américain George Joulwan, qui sera aussi le commandant de l'opération.

2500 éclaireurs sur le terrain

Ce différend ayant été résolu, George Joulwan, pourra déployer quelque 2500 «éclaireurs» de la force pour préparer le terrain. Pour ce pré-déploiement de logisticiens, qui devrait débuter dès la fin de la semaine, les États-Unis fourniront entre 500 et 700 militaires pour la Bosnie, plus quelques centaines d'autres pour la Croatie et la Hongrie, qui servira de base-relais, a précisé le secrétaire américain à la Défense William Perry.

Le déploiement du gros des troupes ne pourra toutefois intervenir qu'après la Conférence de Paris, prévue pour la mi-décembre et destinée à entériner la signature définitive des accords de paix, et après une résolution de l'ONU confiant à l'OTAN le soin de faire appliquer ces accords.

L'OTAN et la Russie ont trouvé un compromis qui permettra la participation des troupes russes à l'IFOR. La Russie enverra en Bosnie dans un premier temps 1500 hommes, avant

d'en envoyer 1500 autres dans un deuxième temps pour participer à une force logistique commune avec les États-Unis, a indiqué le ministre russe de la Défense Pavel Gratchev. La Russie maintiendra par ailleurs un bataillon de 500 hommes en Slavonie.

Le ministre russe s'est félicité de la nouvelle entente entre la Russie et l'OTAN, matérialisée par un accord sur la participation de son pays à la force multinationale en Bosnie: «J'ai senti le désir de tous les pays de l'OTAN de coopérer étroitement avec la Russie. Il n'y aura pas de questions qui resteront sans solutions», a-t-il souligné.

Le problème le plus épineux entre la Russie et l'Alliance atlantique a déjà été réglé il y a deux semaines par un artifice pour le commandement des 4000 soldats russes promis par Moscou.

Même si l'opération sera bien placée sous le seul commandement de l'OTAN, la Russie peut prétendre que ses soldats n'y seront pas soumis, puisqu'ils seront commandés sur le terrain par un général russe.

Le compromis sur le volet politique pourrait prendre la forme de réunions entre le Conseil de l'Atlantique Nord et l'ambassadeur russe auprès de l'OTAN uniquement dans l'hypothèse où des troupes russes seraient engagées dans une action de force nécessitant d'ouvrir le feu.

Déblocage en Irlande

Les paramilitaires seront désarmés

Londres (AFP) — Alors même que le président américain se dirigeait vers Londres pour participer à cet important développement diplomatique, les premiers ministres britannique et irlandais John Major et John Bruton ont finalisé hier soir un accord sur le désarmement des groupes paramilitaires en Ulster.

MM. Major et Bruton ont annoncé qu'ils avaient fini par trouver un terrain d'accord sur cette question qui les opposait depuis longtemps. Il s'agit là d'un important déblocage dans la crise irlandaise, qui semblait s'enliser depuis des mois.

Le président Clinton a tout fait pour que Londres et Dublin s'entendent avant son arrivée pour la première visite d'un président des États-Unis à Londres, Belfast et Dublin. Un contact a été maintenu avec la Maison-Blanche tout au long des négociations de dernière minute entre Londres et Dublin.

MM. Major et Bruton ont également annoncé la création d'une commission internationale sur le désarmement des groupes paramilitaires d'Ulster, a-t-on appris de source britannique.

Cette commission doit être présidée par l'ancien démocrate sénateur américain George

Mitchell, ancien *attorney general*, et être composée d'un Finlandais et d'un Canadien notamment.

Elle aura pour but d'examiner les modalités d'un désarmement des groupes paramilitaires, essentiellement l'IRA, et peut-être, conformément à la demande de Londres, exiger d'eux un début «crédible» de désarmement. Parallèlement à sa mise en place, devraient débuter des négociations multipartites sur l'avenir de l'Ulster. C'est la stratégie dite de la «double voie».

Pour garantir la présence des protestants unionistes aux négociations, Londres avait jusqu'alors souhaité que l'IRA entame un processus «crédible» de désarmement avant que son aile politique, le Sinn Féin, soit admise à une table ronde.

Depuis lundi soir, les tractations entre Londres et Dublin s'étaient intensifiées, notamment sur le rôle que devait jouer la commission internationale. Les deux premiers ministres ont eu hier leur septième conversation téléphonique en moins d'une semaine.

Dans l'après-midi, MM. Major et Bruton avaient tous deux devant leur parlement respectif fait preuve de prudence sur la possibilité de parvenir à un accord.

Le terrorisme reprend en Algérie

Alger (AFP) — Un général algérien, Mohamed Boutighane, commandant des garde-côtes, a été tué hier à Alger, dans un assassinat attribué aux islamistes, le premier à frapper un officier de ce rang depuis 1992.

Il s'agit du premier assassinat d'un général de l'Armée nationale populaire (ANP, 140 000 hommes), en première ligne contre la guérilla islamiste. Le commando armé qui a assassiné le général a frappé dans une zone réputée «sûre», étroitement surveillée par les forces de sécurité, où sont implantées des ambassades et des résidences occupées par des officiels.

Il y a près de trois mois, le responsable des moyens généraux au ministère de la Défense, le général Ben Ali, avait été grièvement blessé à Alger dans un attentat qui n'avait pas été officiellement confirmé. Plusieurs colonels ont été tués dans les violences qui ont fait au moins 30 000 morts en quatre ans.

En février 1993, le ministre de la Défense, le général Khaled Nezzar,

avait échappé de justesse à un attentat à la bombe en circulant sur les hauteurs d'Alger.

L'assassinat du général Boutighane est intervenu quelques heures après l'investiture et le «discours à la nation» du président Zeroual.

La haute hiérarchie militaire, conduite par le chef d'état-major, le général de corps d'armée Mohamed Lamari, assistait, avec les corps constitués, à cette cérémonie marquant la prise de fonction de M. Zeroual, élu le 16 novembre avec 61,01 % des suffrages.

M. Zeroual avait lancé un nouvel appel au retour des «jeunes égarés» engagés dans les groupes armés, tout en réaffirmant que l'État poursuivrait la lutte «contre ce qui reste de la violence terroriste».

L'ANP a lancé au cours des derniers mois de vastes opérations contre les zones d'implantation des groupes de l'Armée islamique du salut (AIS, la branche armée du Front islamique du salut (FIS) et le Groupe islamique armé (GIA), le plus radical.

Hosni Mubarak n'a rien à craindre

Son parti devrait conserver une large majorité à l'Assemblée nationale égyptienne

À la veille du premier tour des élections législatives égyptiennes, les Frères musulmans ont accusé hier le gouvernement d'arrêter massivement leurs militants pour fausser le scrutin. «Les arrestations massives parmi nos délégués qui étaient chargés de surveiller mercredi (NDLR: aujourd'hui) le déroulement du scrutin, prouvent que le gouvernement veut truquer les élections», a déclaré hier le porte-parole de la Confrérie islamiste, Maamoun al-Hodeibi, faisant état d'au moins 600 arrestations.

ALEXANDRE BUCCIANTI
GILLES PARIS
LE MONDE

Le Caire — Hosni Mubarak n'a pas grand-chose à redouter des élections législatives d'aujourd'hui. Ses adversaires en conviennent eux-mêmes, la majorité écrasante — plus de 85 % des députés sortants — dont il dispose à l'Assemblée du peuple ne risque, au pire, que d'être écorchée. Le seul critique de deux tiers des sièges nécessaires pour la désignation du candidat à la magistrature suprême, ainsi que pour toute révision constitutionnelle, sera atteint et largement dépassé par le Parti national démocrate (PND), au pouvoir.

Le président n'a, de toute manière, pas attendu la campagne pour désigner ses adversaires, les Frères musulmans, contre lesquels, depuis avril 1994, il livre une bataille méthodique dans laquelle il n'entend pas «faire de quartiers». Après avoir commencé, à la fin de 1992, par réprimer violemment les groupuscules extrémistes du Jihad et de la Djamaa islamia, M. Mubarak a décidé de s'en prendre à la confrérie, jus-

qu'alors tolérée, la présentant comme une menace pour le pays. Les vicissitudes de ce mouvement islamiste épousent les aléas de l'histoire égyptienne. Fondé en 1928, impitoyablement écrasé par Nasser, puis revenu progressivement sur la scène politique après l'arrivée au pouvoir de Sadate, il n'a toutefois jamais recouvré de statut légal.

Depuis le début de l'année, le président a mis en pratique son nouveau discours, qui associe les Frères aux «terroristes» extrémistes, ce que les premiers démentent vivement. Les arrestations, les procès sans appel devant les tribunaux militaires chargés au départ de poursuivre les membres du Jihad et de la Djamaa, les tracasseries contre les actions sociales, sur lesquelles comptent les Frères pour mobiliser les sympathisants, se sont multipliés.

Six jours avant le premier tour, cinquante-quatre condamnations à des peines de prison et la fermeture de leur quartier général, situé dans le locaux de la revue *Al Dawa* qui ne paraissait plus depuis une douzaine d'années, ont perturbé davantage la confrérie. Dernier coup de boutoir :

l'interpellation d'un millier de scrutateurs désignés pour les élections. «Cette agression inique démontre que le gouvernement et la police ne peuvent pas se targuer d'être neutres dans la bataille électorale», a déclaré, lundi, Maamoun El Hodeibi, porte-parole de la confrérie.

Arrêté à deux reprises au cours des dernières semaines, Seif El Islam Hassan El Banna, fils du fondateur des Frères musulmans, n'a pu organiser la moindre réunion publique, malgré un jugement en sa faveur de la Cour administrative du Caire. Les Frères n'en réaffirment pas moins leur détermination. «Nous continuerons, malgré tout ce qui se passe, à essayer d'œuvrer pour nos idées par des voies légales», a assuré, lundi, un autre candidat du mouvement, Abdel Hamid el Ghazali, au cours d'une conférence de presse réunie au siège du parti libéral Wafd.

Car les Frères musulmans ne sont pas les seuls à protester contre les agissements du pouvoir. Le Wafd, le plus ancien parti d'Égypte, a dénoncé, cette fois encore, la fraude qui, selon ses dirigeants, a commencé bien avant le scrutin. La Cour admi-

nistrative a condamné le transfert de 15 000 électeurs, supposés favorables à un ministre candidat dans le quartier Medinet Nasr, au Caire, afin de faciliter son élection. Des listes comportent des électeurs décédés. On retrouve les mêmes noms dans plusieurs bureaux de vote. Et l'opposition dénonce le fait que le PND bénéficie du soutien des grands médias publics, télévision et radios, ainsi que de vingt-deux journaux et magazines «officiels».

Le ministre de l'Information, Safouat El Chérif, s'est réjoui de constater que le temps d'antenne de 40 minutes accordé aux partis était à ce jour «inégalé». «Sur cinq ans, cela fait moins de cinq secondes par jour à l'opposition», a répliqué un candidat du Wafd, Mohamad Nouh, auteur-compositeur à succès. Le Wafd sera sans doute le premier parti de l'opposition au Parlement. Il se promet d'être une minorité combative.

La participation des Frères et du Wafd, qui avaient boycotté le scrutin du 29 novembre 1990, suffira-t-elle à mobiliser des électeurs habitués, ces quarante dernières années, à voir le pouvoir triompher systématiquement à toutes les élections, dans un pays où l'état d'urgence est en vigueur depuis 1952 ? Depuis la restauration du multipartisme en 1976, le taux de participation aux élections législatives a toujours été extrêmement faible. Reflet d'une opinion désabusée.

OMEGA

Omega Seamaster Professional.
Chronomètre automatique en acier.
Étanche jusqu'à 300 m.
Swiss made since 1848.



Ω
OMEGA
The sign of excellence

ROGER ROY
HORLOGER BIJOUTIER
935 ouest, rue Lagachetière, Montréal H3B 2M9
SIÈGE SOCIAL DU CN Tél.: 861-4489

É D I T O R I A L

«Seule l'Amérique...»

François Brousseau

«Il y a des moments où l'Amérique, et l'Amérique seulement, peut faire la différence pour la paix.» C'est avec des phrases comme celle-là que Bill Clinton a engagé, lundi avec son discours sur la Bosnie, la plus grande épreuve de sa présidence. M. Clinton semblait hier soir se diriger vers un autre succès diplomatique, avec l'important déblocage annoncé en Irlande. Ce faisant, impuissant à changer les choses sur le plan intérieur, il semble se métamorphoser de plus en plus en «président-diplomate».

Malgré toute l'hypocrisie contenue dans l'accord de Dayton sur la «paix» dans ce qu'on appelait naguère la Bosnie-Herzégovine; malgré l'utilisation cynique de la diplomatie comme instrument de prestige pour les puissants — alors même qu'on se prétend d'abord motivé par l'humanité souffrante —, il y avait une certaine élévation dans le discours qu'a prononcé lundi soir le président américain pour convaincre le Congrès et l'opinion publique de l'appuyer dans son entreprise balkanique.

«L'Amérique, et l'Amérique-seule»? N'y a-t-il dans ces paroles que le nationalisme patriotard de la première puissance militaire du monde, un nouvel avatar de la tendance américaine à se mêler de tout? «Assumer le leadership qui nous revient naturellement», a répété avec hauteur, sinon avec supériorité, le président de l'unique puissance militaire globale du monde.

Dans le ton messianique et impérieux du président, il y avait de la «destinée manifeste» — cette vieille rengaine de la politique américaine dans ce qu'elle a tout à la fois de moraliste et d'impérialiste. Mais il y avait aussi, et surtout, la dévorante envie d'un président en fin de mandat de se refaire une popularité, à l'aube d'une année électorale qui s'annonce difficile.

Car le pari de Bill Clinton en Bosnie est un pari d'abord et avant tout sur le plan intérieur. Si le président réussit à convaincre le Congrès de lui dire «oui» (il pourrait constitutionnellement se passer de cet appui, mais ce serait politiquement hasardeux); si les *boys* maintiennent sur le terrain un cessez-le-feu pas trop bancal; si aucun de ces soldats ne se fait tuer, alors Bill Clinton aura tenu son pari. Du même coup, il aura sans doute augmenté considérablement ses chances de réélection.

Après l'épreuve de force sur le budget qui l'a opposé aux agressives troupes républicaines du Congrès, Bill Clinton semblait, hier, bien parti dans cette course à obstacle. Sa cote remonte dans les sondages; celle de son adversaire Newt Gingrich baisse au point de le décourager de se présenter à la présidence.

Sur le plan international, l'engagement de Clinton en Bosnie a pour principal effet de «remettre l'Europe à sa place». Une place, en l'occurrence, bien petite.

Car l'accord de Dayton et l'interprétation qu'en a donnée hier Bill Clinton représentent une giflette pour l'Europe. Cet accord a d'ailleurs provoqué un malaise et de profondes jalousies sur le Vieux Continent.

Une fois de plus, après trois années d'atermoiements au cours desquels l'Union européenne a fait la preuve de son insignifiance politico-diplomatique, il a fallu que l'oncle Sam, encore lui, soit arrivé avec ses gros sabots, faisant finalement asseoir tout le monde à table et arrangeant le dîner à sa manière...

Même si la «réussite» de Dayton, sur le fond, reste fort discutable, et incertaine dans son application concrète, force est de constater que ce sont bel et bien

les États-Unis qui ont «réussi», là où tous les autres avaient échoué à obtenir le moindre résultat. Et ce, même si l'on a un peu vite oublié le tournant qu'avaient représenté les courageuses interventions de Jacques Chirac au début de l'été...

La politique étrangère est largement une entreprise de prestige qui sert à des fins intérieures. Aux États-Unis de surcroît, elle est le dernier domaine réservé où un président peut penser, dire et agir sans se faire torpiller continuellement par deux chambres chicanières et mille lobbys contradictoires.

Bill Clinton a compris tout cela. Et tant mieux s'il peut, ce faisant, combiner un élan philanthropique peut-être pas complètement inutile, avec ses intérêts évidents de politicien en campagne.

Le leadership

américain

comme argument

politicien

Sans masque

Lise Bissonnette

Les gens heureux n'ont pas d'histoire, paraît-il. Les gens de théâtre, devenus heureux, semblent en effet en avoir perdu le sens. Au Gala des Masques, dont la deuxième édition a ravi même les critiques les plus acérés, la communauté de la scène a applaudi des licences politiques qui ne sauraient s'excuser par la licence poétique.

Les animateurs ont séduit la galerie en se moquant de la succession des titulaires au ministère de la Culture, c'était de bonne guerre. Mais décréter que «ça fait beaucoup de politiciens et toujours pas de politique culturelle», c'était aussi ignorer qu'injuste. Il y a deux ans que l'Assemblée nationale, à l'unanimité, a adopté la politique culturelle que proposait l'ancienne ministre libérale, Liza Frulla. Elle a ses défauts, cette politique, mais elle correspond jusqu'à la servilité aux desiderata des artistes eux-mêmes, répétés à satiété dans leur défilé en commission parlementaire. Ils les voulaient leur Conseil des arts, leur Société de développement des entreprises culturelles, ils les ont eus.

A moins que la politique culturelle, pour eux, se résume à leurs subventions. Pourquoi le public des Masques s'est-il ébahi quand ses joyeux animateurs ont pris ombrage de ce que le théâtre, dernièrement, ait fait travailler «des plombiers, des menuisiers, des tireurs de joint»? De quoi se plaignent-ils ici? En effet, de superbes salles viennent de voir le jour,

certaines toutes neuves, d'autres restaurées: notamment l'Espace Go, l'Usine C, La Veillée, le Théâtre d'Aujourd'hui, et bientôt le Théâtre du Nouveau Monde. Aurait-il fallu que le monde ordinaire des ouvriers de la construction se sente si honoré de servir le théâtre et sa gloire qu'il en renonce à son salaire mais continue à payer les impôts qui défraient une si noble cause?

Rappelons simplement ceci à nos artistes qui ont tendance à se croire les seuls à mériter vraiment leur pitance. Les activités théâtrales drainent aujourd'hui, au Québec et selon sa politique culturelle, plus du tiers de toutes les dépenses de transfert du Conseil des arts et lettres du Québec au milieu artistique, et d'autres disciplines pourraient s'en plaindre. Les bâtiments qu'on a tant réclamés, il faut aujourd'hui les chauffer et les entretenir: c'est dans les bourses aux artistes d'autres disciplines, justement, que le CALQ puisera, sur trois ans, le million et demi de crédits supplémentaires qu'exigent ces frais de fonctionnement.

Ce n'est toujours pas la fortune? Sans doute. Mais dans la disette générale qui ne touche pas que le milieu des arts (voir les assistés sociaux auxquels on ne fait pas de gala), le théâtre tire plutôt bien son épingle du jeu, et est le premier à profiter d'une politique culturelle qu'il prétend n'avoir pas vu passer. Elle n'était pourtant pas masquée.

LA BALLE REVIENT DANS LE CAMP DU QUÉBEC



Questions de vie et de mort

L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) proposait récemment de refuser de couvrir les frais médicaux de ceux dont l'espérance de vie ne dépasserait pas six mois. Dans quel but? Selon le directeur des affaires publiques de l'AHQ, Paul Landry, on ne chercherait ici qu'à «susciter un débat de société».

En fait, le vrai débat — enclenché par la fermeture imminente de certains hôpitaux — porte sur l'incapacité croissante de l'État à assumer les coûts du système de santé. Comment se surprendre de la proposition de l'AHQ lorsque l'annonce mal préparée de ces fermetures crée l'impression — fondée ou non — que le gouvernement préfère une approche comptable à une restructuration qualitative?

Depuis, la population perçoit qu'on l'a trop peu consultée. Plusieurs sont désemparés face à des décisions qu'on ne leur a pas expliquées. Dans ce contexte de confusion, la confrontation de divers «agendas» politiques et la récupération à des fins partisanes était inévitable.

Par exemple, les hôpitaux anglophones Reddy Memorial et Lachine General, auxquels se joignaient lundi les médecins du Queen Elizabeth, ont mandaté l'avocat Julius Grey dans le but d'obtenir une injonction empêchant leur fermeture. Me Grey — connu pour ses victoires contre la loi 101 — entend arguer, entre autres choses, d'un effet discriminatoire disproportionné contre la population anglophone.

Il ne fait aucun doute que le choix d'un tel argument aura des conséquences politiques et polarisera davantage les relations francophones-anglophones. Ce recours abusif à l'argument de la discrimination contribue également à alimenter l'incessante image d'un gouvernement injuste envers les anglophones.

Et pourtant, contrairement au Canada anglais, il existe ici une loi — la



JOSÉE LEGAULT

loi 142 — qui oblige plus de 200 établissements de santé à offrir des services dans la langue de la minorité, auxquels s'ajoutent les institutions déjà reconnues comme bilingues. Bref, notre système de santé se «bilinguise» de plus en plus et ce, dans tout le Québec. S'il se trouve ici un quelconque effet discriminatoire, il est favorable à une croissance de l'anglais et non l'inverse.

Comme l'écrivait Jean-Robert Sansfaçon dans son éditorial du 13 novembre, «il faut dénoncer comme odieuse la campagne entreprise par la presse anglophone pour empêcher la fermeture d'hôpitaux de langue anglaise [...] en accusant le ministre de la Santé de visées politiques». Cette campagne sera bien entretenue par la rhétorique de la discrimination.

Se joignant à la lutte, le conseil général du PLQ adoptait ce dimanche une résolution proposant de reconnaître l'importance de certaines institutions de santé qui répondent aux besoins spéciaux de la communauté anglophone. Voilà pour la récupération politique au PLQ.

Si les tribunaux acquiescent à l'argument de l'effet discriminatoire, le débat sur la fermeture des hôpitaux aura échappé à la plus élémentaire rationalité.

Mais s'ils le rejettent, combien d'anglophones conserveront la certitude d'avoir été ciblés injustement? A ce petit jeu éminemment politique, les seuls gagnants seront ceux qui travaillent à entretenir la méfiance des anglophones, à l'intérieur com-

me à l'extérieur des tribunaux.

Quant à l'idée de l'Association des hôpitaux du Québec de refuser de couvrir les frais des patients dits «condamnés», on ne sait trop s'il s'agit d'irrationalité, d'irresponsabilité ou de panique.

Le pavé dans la mare de l'AHQ est proprement scandaleux. Non seulement les pronostics sont souvent erronés, mais une telle mesure condamnerait à une mort prématurée les personnes les plus vulnérables. Songeons à celles incapables d'assumer les coûts de leurs traitements — peut-être la plupart d'entre nous — ou à ces gens isolés qui se sentent subjugués par l'autorité de leur médecin.

La solitude due à la disparition tendancielles des réseaux familiaux appelle une solidarité collective renforcée. Ce qui ne veut pas dire que des compressions ne seront pas nécessaires. En fait, elles sont incontournables. Mais la «compassion dans la rigueur» dont nous parle Lucien Bouchard doit demeurer la prémisses à toute réduction de services.

Par conséquent, il serait prudent de se méfier de ceux qui usent du prétexte des compressions afin de mieux faire passer leurs «agendas» et messages politiques. L'heure n'est ni à la démagogie, ni à une récupération douteuse d'une situation difficile. L'heure est à la responsabilité.

Si le ridicule ne tue pas, l'argument de la discrimination contre les anglophones et la suggestion de l'AHQ contribuent à faire dérailler un débat déjà fort douloureux. Il est urgent que certains intervenants se comportent de manière plus responsable et que le gouvernement fasse preuve d'une plus grande transparence.

Sans quoi, aucun consensus n'émergera sur une répartition équitable des «sacrifices» à venir. Sur une question qui touche à la vie et à la mort de chacun d'entre nous — quelle que soit notre langue —, voilà bien un minimum vital dont nous ne pouvons nous passer.

L E T T R E S

En devoir au 24 Sussex

Encore une fois, ce sont les «petits» qui paient la note, et non les vrais responsables du fiasco Dallaire-Chrétien. Les grands stratèges de la GRC pensent rasséréniser la population en prenant des sanctions contre ceux qui ont eu la malchance d'être en devoir au 24 Sussex ce soir-là, plutôt qu'en sévissant contre les hauts gradés qui avaient pour mission d'élaborer un système de protection adéquat en toutes circonstances. La GRC essaie de nous faire croire que les sentinelles à la résidence du premier ministre ont toutes les quatre, sans exception, failli à la tâche.

Les probabilités sont nulles que quatre policiers en même temps soient incapables de répondre à des directives claires et incapables de reproduire ce qu'ils ont sans doute pratiqué lors de nombreuses simulations de situations d'urgence. Alors, il faut tirer nos conclusions: ou les directives n'étaient pas claires, ce qui n'est pas surprenant dans un pays où on demande aux policiers de regarder ailleurs quand ils passent à côté de contrebandiers ou de champs de marijuana; ou les hommes en devoir

n'ont jamais subi l'entraînement que la GRC aurait dû leur faire suivre. Plutôt que penser à faire sauter des granges ou voler des listes de membres, les hauts gradés de la GRC feraient mieux de consacrer davantage de leurs ressources humaines et financières à la protection du premier ministre, et aussi à celle du chef de l'opposition.

Marc Lavoie
Hull, 17 novembre 1995

Identité et racisme

Depuis quelques années, j'ai eu l'occasion d'effectuer des séjours prolongés en Europe et j'ai vécu sur place la montée du racisme dans plusieurs pays. Là, il n'est pas question d'identité, mais vraiment de racisme. Les politiciens canadiens qui portent cette accusation au sujet des Québécois devraient synthoniser les chaînes de télé européenne de temps à autre; ils comprendraient peut-être le poids du mot. L'identité, c'est bien autre chose.

Il devient humiliant et insupportable de ne pouvoir dire que l'on fait partie d'un peuple fondateur du Québec sans se faire accuser d'être raciste. Dans cette veine hystérique de *political correctness*, en viendra-t-on à ne plus pouvoir dire qu'on est une

femme ou un homme sans se faire accuser d'être sexiste?

Fausser insidieusement et répétitivement les concepts à des fins politiques n'est ni juste, ni honnête (la politique canadienne est-elle juste et honnête? Est-ce la même que celle de la nuit des longs couteaux de 1982)? Si Sheila Copps, par exemple, veut parler de «respect», comme je l'ai souvent entendue le faire, j'exige qu'elle me respecte aussi, en tant que francophone.

Un fait nouveau apparaît: non seulement on refuse de reconnaître de manière concrète (c'est-à-dire en adjoignant des pouvoirs à cette reconnaissance) la société distincte dont je fais partie, mais on veut maintenant la bâillonner en l'accusant d'être raciste. Trop, c'est trop.

En 1980, je m'étais tue dans la tristesse; cette fois, je veux réagir: je respecte les autres, tous les autres, ceux, francophones et allophones qui ont voté OUI ou NON; en retour, je crois que chacun a droit au respect, c'est-à-dire le droit de se dire fier d'appartenir à une communauté et de désirer préserver son identité — qu'elle que soit l'origine de cette communauté — sans se faire traiter de raciste.

Marie Fréchette
Genève, 13 novembre 1995

À P R O P O S

...du nombre d'infirmières

Le nombre d'infirmières diplômées (cégep ou université) a crû de plus de 70 %, entre 1976 et 1991. Cela est essentiellement attribuable à une croissance exceptionnelle, de l'ordre de 45 %, entre 1976 et 1981.

Par la suite, le rythme a diminué à 10 %, entre 1981 et 1986, et à 7 %, entre 1986 et 1991.

Ainsi, on dénombrait plus de 60 000 infirmières diplômées au Québec en 1991.

Toutes n'étaient cependant pas actives dans le domaine des soins infirmiers.

En fait, il y avait quelque 52 000 infirmières rémunérées dans le réseau de la santé, soit près de 36 000 équivalents temps plein. A cela s'ajoute un nombre indéterminé d'infirmières travaillant dans le secteur privé, lequel n'est pas comptabilisé (hors réseau).

Le nombre d'infirmières auxiliaires, près de 20 000 en 1991, a crû à un rythme plus modéré, soit près de 30 %, entre 1976 et 1991.

La croissance a été plus variable de ce côté, puisque les taux de croissance sur cinq ans ont été respectivement de l'ordre de 20 %, — 5 % et 10 %, entre 1976 et 1991.

Le Québec comparé: indicateurs sanitaires, démographiques et socioéconomiques
Ministère de la Santé et des Services sociaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La revanche de la droite

Ironiquement, dans nos sociétés, certaines thèses marxistes se vérifient davantage maintenant qu'il y a 30 ans, à l'époque de la consommation sans frein

JEAN-FRANÇOIS DELISLE
Montréal

Comment a-t-on pu être communiste? se demande Normand Baillargeon dans sa chronique du 20 novembre où il dénonce l'aveuglement passé d'une certaine intelligentsia française au sujet du stalinisme. Dans la foulée, il souhaite un bilan critique du «militantisme communiste» des années 70 et 80 dans nos institutions d'enseignement, ici au Québec.

«Je crois qu'il sera très globalement négatif», affirme-t-il.

Précisons d'abord que l'action des groupes marxistes-léninistes s'est déployée surtout de la fin des années 60 à celle de la décennie suivante, avec un sommet de 1972 à 1977 environ. Par la suite, on a assisté au déclin rapide et à la quasi-disparition de ces groupes.

Les années 80 ont plutôt vu la tornade néo-conservatrice balayer l'esprit critique vis-à-vis du capitalisme et le parti pris radical en faveur des travailleurs; cette réaction idéologique a aussi imposé une nouvelle intolérance.

Celle-ci entraîne un corollaire presque obligé: le procès fréquent des modes intellectuelles et des attitudes de l'époque antérieure, surtout des courants gauchistes. Assez souvent, ce procès se donne des airs intellectuels, il prend alors une forme dramatique ou au contraire, à d'autres moments, on se gausse des errements réels ou présumés de certains penseurs politiques du temps.

Comme si la période 1960-1980, par exemple, n'avait représenté qu'une parenthèse gênante et loufoque dans l'histoire idéologique de nos sociétés et qu'on serait enfin revenu au bon sens (lequel au fait?).

Qu'on critique les travers intellectuels de cette époque, d'accord; il faut tirer des leçons du passé. Mais d'autre part, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que chez nous, les marxistes n'ont jamais détenu le pouvoir. Après tout, la misère à vivre des gens d'aujourd'hui s'explique par des politiques économiques d'inspiration néolibérale, non par des politiques stalinienne.

On a beau jeu rétrospectivement de brocarder l'aveuglement d'intellectuels du temps au sujet de stalinisme (ou du maoïsme); mais que dire alors de celui de beaucoup de commentateurs contemporains vis-à-vis du néoconservatisme?

Il est toujours plus facile de pointer d'un doigt accusateur les cadavres dans la cour du voisin que de regarder les siens dans son propre placard.

Continuer dans cette voie équivaut, selon moi, à consolider le pouvoir de plus en plus arbitraire des élites politiques et technologiques acquises au néolibéralisme.

Ironiquement, au vu des inégalités économiques toujours plus criantes, dans nos sociétés, certaines thèses marxistes se vérifient davantage maintenant qu'il y a 30 ans, à l'époque de la consommation sans frein.

Je n'accuse pas Normand Baillargeon de pousser à la roue de l'actuelle idéologie dominante; ce n'est pas nécessairement le cas. Mais je crois qu'il est bien plus urgent de s'attaquer aux détenteurs du pouvoir politico-financier que de dénigrer une fois de plus des gens qui, s'ils ont déjà exercé un certain magistère intellectuel voici plusieurs années, néanmoins subissent encore une traversée du désert qui contribue à la présente pauvreté idéologique.

DENIS BLONDIN PH.D.
Spécialiste de la pédagogie universitaire
Université de Montréal

Dans sa livraison du vendredi 10 novembre dernier, *Le Devoir* publiait un article de Paul Bernard, professeur à l'Université de Montréal, sur les risques encourus par l'institution universitaire en période de décroissance budgétaire.

«Nous devons éviter, écrivait-il, de dualiser l'université, de privilégier les activités de recherche qui paraissent utiles et payantes et de délaisser plus ou moins ce qui prend du temps et semble rapporter peu, comme l'enseignement, la recherche fondamentale, les disciplines qui ne sont pas directement sur la ligne de front de la compétitivité économique.» Il y aurait alors d'un côté les professeurs ostensiblement plus productifs en recherche et de l'autre ceux qui seraient obligés d'assumer un plus grand nombre d'heures de cours. «Ce serait appliquer à la formation, poursuit-il, le modèle du «remplissage de cruches» que nous dénonçons déjà dans les années 60... Obliger les professeurs à enseigner plus, plutôt que les amener à enseigner différemment, c'est dégrader la qualité de l'éducation.»

«Enseigner différemment», pour le professeur Bernard, c'est apprendre aux étudiants à travailler par eux-mêmes, leur donner un rôle plus actif dans leur propre formation, au moment précisément où l'information rend toute connaissance disponible. J'applaudis personnellement à ces propos. Mais je suis inquiet pour la tradition universitaire qui a défié des siècles, comme on sait. Il faudra enseigner différemment, dit-il? C'est un pari considérable.

Le cours de type magistral

Pour beaucoup, l'enseignement s'apprend par l'expérience et non pas autrement. C'est pourquoi à l'université il prend la forme d'une pratique empirique qui donne une place démesurée à un modèle qui se répète d'une génération de professeurs à l'autre. Mais le cours de type magistral, s'il est utile et même essentiel en certains cas, n'est pas reconnu pour atteindre les niveaux supérieurs des objectifs pédagogiques. Dans ses pires conditions, il aboutit souvent à ce «remplissage de cruches» dont parle le professeur Bernard.

Il faut saisir, à mon avis, l'occasion de ces compressions budgétaires pour faire de nécessité vertu. Les plus belles choses de la vie sont gratuites. Il n'est pas nécessaire d'engager de grands frais pour mettre sur pied des méthodes pédagogiques qui font appel à la participation des étudiants à leur formation. Il suffit d'y penser.

Au risque de paraître vouloir faire la promotion d'une méthode en particulier, je voudrais suggérer une voie dans cette direction,

Les groupes autogérés d'apprentissage coopératif

Les facultés des étudiants

La décroissance budgétaire de l'université peut être une occasion de transformation institutionnelle et de renouveau pédagogique



PHOTO ARCHIVES

parmi cent autres possibles, avec la pratique des groupes autogérés d'apprentissage coopératif. Cette méthode de formation a fait ses preuves, mais discrètement jusqu'à maintenant, à l'Université de Montréal. Elle permet d'atteindre des objectifs pédagogiques de niveau supérieur et de diminuer le travail personnel du professeur, le libérant ainsi pour d'autres tâches. Le secret est dans la préparation et l'entraînement des étudiants.

Donnons un exemple concret. On sait qu'un cours est habituellement d'une durée de 45 heures, réparties en 15 rencontres de trois heures chacune. À la limite, un professeur peut consacrer 10 à 12 rencontres à la résolution en classe de cas, de problèmes ou de questions à débattre, le reste étant consacré à l'introduction, à la formation méthodologique des étudiants et aux évaluations de fins de session.

On divise les étudiants en équipe de six ou sept participants. La première difficulté à vaincre est celle des salles. Mais on finit par y arriver. La leçon comporte habituellement deux parties. Dans la première, les diverses équipes travaillent, de façon autonome, sur un cas, un problème, ou sur toute autre question proposée par le professeur. Les étudiants remplissent divers rôles. L'un anime et dirige la rencontre, un autre agit comme secrétaire et rapporteur, un autre à la fin agit comme responsable de l'autoévaluation à l'aide de grilles conçues à cet effet. Dans la seconde partie de la leçon, le professeur vient assister à la présentation des rapports d'équipe pour en faire l'appréciation critique et l'évaluation.

Les étudiants gèrent eux-mêmes leur propre fonctionnement individuel et en équipe. Ils y sont préparés au début du cours par une activité de formation conçue pour les entraîner au travail coopératif. De plus, ils évaluent à chaque rencontre leur fonctionnement d'équipe et en font rapport au professeur qui peut suivre ainsi les progrès ou détecter des difficultés. Grâce à cette évaluation faite uniquement à des fins formatives, les équipes peuvent s'améliorer au fil des rencontres ou recevoir l'aide pour débrouiller toute situation problématique.

Les professeurs gagnants

Les professeurs qui ont déjà opté pour des méthodes centrées sur les étudiants, qui utilisent la méthode des cas ou l'approche par problème, ont une longueur d'avance sur les autres pour adapter à leur enseignement la pratique des groupes autogérés d'apprentissage coopératif. Il n'y a pas de bonne méthode en soi dans l'enseignement, la meilleure est toujours celle qui parvient à impliquer l'étudiant, à le motiver et à le faire travailler davantage.

N'oublions pas que c'est lui qui apprend et que rien ne remplace le travail et l'effort. La responsabilité du professeur est de le guider et de l'encadrer dans sa démarche. Je puis affirmer que celle qu'on vient de décrire brièvement, si elle convient à la matière enseignée, au style du professeur et à ses étudiants, en est une excellente.

Ici, on rejoint les propos du professeur Bernard qui réclame pour les étudiants un rôle plus actif dans leur formation. Dans la

même livraison du journal *Le Devoir*, un article à la une rapportait que l'Université de Montréal s'appêtait à retrancher 12 % de ses postes d'enseignants, soit 190 professeurs, essentiellement par la mise à la retraite. «Compte tenu de l'accroissement de la tâche qui s'en vient, disait la vice-rectrice aux communications au journaliste du *Devoir*, plusieurs professeurs trouveront intéressant de partir maintenant.»

Puisqu'il faudra encore une fois faire plus avec moins, autant profiter de l'occasion pour mettre au point et développer des façons «d'enseigner différemment», que ce soit avec l'aide des nouvelles technologies de l'information ou de méthodes faisant appel au travail coopératif des étudiants qui pourraient alléger le travail du professeur (afin que l'enseignement ne devienne pas une corvée) tout en améliorant la qualité de la formation dispensée aux étudiants. Les ressources de la pédagogie universitaire peuvent ici aider grandement.

De plus, l'Université de Montréal annonce sa volonté politique de trouver les moyens de financer davantage les étudiants aux études avancées. On pourrait, grâce à ces nouvelles méthodes, améliorer l'encadrement au premier cycle en embauchant ces étudiants gradués soit comme animateurs, moniteurs assistants ou chargés de cours. On ferait d'une pierre deux coups! Il ne faudrait pas que la décroissance budgétaire de l'université annonce son déclin comme institution dispensant une formation de haut savoir, mais qu'elle soit une occasion de transformation institutionnelle et de renouveau pédagogique.

Frayer dans une histoire commune

Pourquoi les allophones ont-ils rejeté le projet souverainiste au dernier référendum?

KHADIYATOU LAH FALL

Directeur de la Chaire d'enseignement et de recherche interethniques et interculturels (CERII) de l'Université du Québec à Chicoutimi

DANIEL SIMEONI

Chercheur associé (CERII)

A tout moment, une société réalise une configuration particulière d'intérêts objectifs et de croyances. Ces croyances ou «opinions» qui s'ancrent dans des intérêts concrets, souvent à l'insu même de ceux qui les énoncent, il faut nous efforcer de les comprendre, comme le souhaitait Spinoza, sans déploration, ni rancune, ni détestation.

Notre objectif ici n'est pas de jeter l'huile sur le feu. Nous voulons comprendre quelques aspects des motivations de ce qu'on a malheureusement appelé le «vote ethnique». Sans nous engager ni pour le camp du OUI, ni pour celui du NON, nous dirons que les gaffes de la soirée référendaire et les lendemains désenchantés ne suffisent pas à qualifier le projet souverainiste de «raciste» ou «xénophobe». Ceux qui le pensent se laissent abuser par leur parti pris, ou ont la mémoire courte.

Les propos en question, cent fois cités ou repris dans la presse anglophone par ceux qui ont intérêt à attiser le feu, ne sauraient être assimilés aux manœuvres d'un Frederick Blair par exemple, responsable direct de la politique de l'immigration au Canada de 1936 à 1943, ou d'un Ernest Lapointe, ministre fédéral de la Justice à la même époque. Nous voulons essayer de comprendre avec un minimum de recul, à partir de notre propre expérience d'immigrants au Québec et au Canada, pour quels motifs les allophones ont rejeté le projet souverainiste au référendum d'octobre 1995.

Le «point de vue» des immigrants est nécessairement multiple. Admis au Québec ou au Canada à des époques différentes, originaires des pays les plus divers, appartenant à des classes sociales distinctes, leur hétérogénéité constitutive devrait sauter aux yeux. Il n'est guère abusif de dire qu'objectivement, rien ne rapproche les nouveaux venus sur le territoire québécois-canadien, si ce n'est leur position conjointe

de greffons dans des espaces — en particulier celui du pouvoir symbolique — fortement modelés par l'histoire des relations entre anglophones et francophones. Ce sont le Québec et le Canada qui font «l'immigrant». Ou plus crûment: l'immigrant type. Répétons-le, ce type est largement fictif en tant qu'outil représentatif. Des mémoires aussi variées, aussi distinctes, ne sauraient coïncider si facilement.

Car c'est bien de mémoires qu'il s'agit, de mémoires collectives dissemblables, appelées par les traces de l'histoire humaine à coexister. De ce point de vue, le problème de l'immigrant est qualitativement le même au Québec, en Ontario, en Italie, au Sénégal ou en Israël.

Comment apprendre en quelques années, l'espace d'une vie même, ce qui ne s'enseigne pas, ou plus exactement ce qui normalement est intériorisé, ingéré presque sans effort (sinon sans violence) par le lent processus d'acculturation transgénérationnelle, familiale, scolaire, sociale?

Dans sa volonté de se donner des institutions correspondant à son histoire mémorielle, la majorité franco-québécoise se heurte de front à la volonté de l'État canadien de perpétuer des institutions qui répondent davantage à l'histoire mémorielle anglophone. Ce faisant, les immigrants sont sommés de faire un choix entre deux mémoires qu'ils ne reconnaissent pas nécessairement comme les leurs — attitude de non-reconnaissance elle-même légitime car ne dépendant pas de leur propre volonté.

Deux visions antagonistes et un groupe hétérogène peu désireux de prendre parti, donc optant pour le statu quo. Trois perceptions d'un conflit plus que jamais béant.

Que faire lorsqu'on est immigrant, sommé de choisir entre deux mémoires que l'on ne peut pas reconnaître? Sans doute, parmi les allophones qui ont participé au référendum, certains se sont-ils identifiés résolument à l'un des deux camps. Ainsi, les allophones qui ont voté OUI peuvent avoir pris sur eux de jouer la carte de la mémoire (franco)-québécoise, tandis que d'autres allophones, l'instant d'un scrutin, et les pressions du reste du Canada aidant, ont pu se percevoir comme (Anglo)-Québécois.

Mais au fond, l'immense majorité de ce vote pro-NON, unanimement perçu comme «ethnique», ne

saurait être expliqué en termes d'engagement mémoriel affirmatif, pour ou contre l'un ou l'autre camp. En votant NON, les immigrants ont choisi une attitude défensive, c'est-à-dire qu'ils ont, au fond, refusé de choisir entre une mémoire (franco)-québécoise souvent hypertrophiée et une mémoire (anglo)-québécoise qui, ironiquement, leur paraissait moins oppressante, parce que localement minoritaire.

A tort ou à raison, le projet québécois est apparu moins inclusif, plus troublant dans ses ambitions que le statu quo ante. Dans cette situation de teneur mémorielle, pris entre deux histoires «étrangères», deux cas de figure se sont présentés. L'immigrant frileux a pu d'abord se considérer extérieur au débat, votant NON pour signifier qu'il n'est pas concerné; tandis que son homologue plus entreprenant installé à Montréal depuis plus longtemps pensait à une configuration où son rôle venait enrichir un fonds commun métissé — son histoire, une mémoire de plus adjointe à celle des autres, au premier rang desquels les trois groupes originaires (les Autochtones, les Franco-Québécois, les Anglo-Québécois). Dans un cas comme dans l'autre, un motif aura joué: la crainte de l'inconnu ou la crainte de n'être pas acteur dans l'histoire.

Pourquoi notre propos insiste-t-il tant sur le positionnement des espaces mémoriels? C'est justement parce que le mode de gestion et de partage du pouvoir et du symbolique aide à construire, à déconstruire, à reconstruire des mémoires, des espaces de représentation. Ce que les mémoires inscrivent dans la mouvance des phénomènes, ce dont «on se souvient» et qui inspire l'engagement social relève de la puissance de convocation d'un projet collectif.

Si aujourd'hui les mémoires sont sclérosées, si les lignes de partage semblent si tranchées et si les immigrants ont l'impression d'être sur le travail des marges, c'est qu'il manque encore au Québec ce que remarquait C. Taylor, c'est-à-dire ce sentiment collectif d'avoir fraye ensemble ou de vouloir frayer ensemble dans une histoire commune. Et si l'on se mettait à rêver?

Et si le leader politique initiateur d'un projet transcommunautaire d'ouverture, de partenariat et de coexistence des mémoires venait du Saguenay-Lac-Saint-Jean, cette région qu'on dit «tricotée serrée», «bastion du nationalisme ethnique»? Du point de vue de la gestion des relations interculturelles et de l'inclusion de tous, le Québec aurait alors fait un saut qualitatif.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Proulx (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Claude Robert, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulton (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chénier (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice); Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christine Legault, Suzanne Mischevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines); Jeanne-Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céli Houde (secrétaire à la direction); Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Louise Gagné (directrice); Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur de la technologie et des approvisionnements); Michael Schneider et Marie-France Turgeon (direction de la production); Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vion, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président). LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOUCHARD «Pensez-vous qu'on va accepter moins que Robert Bourassa?»

SUITE DE LA PAGE 1

Chambre des communes du caractère distinct du Québec, le «prêt» par Ottawa de son droit de veto constitutionnel à quatre régions du Canada et l'abandon de la participation directe du fédéral dans le secteur de la formation professionnelle. En plus des souverainistes québécois, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ont déjà émis de sérieuses réserves sur ces initiatives.

Pour M. Bouchard, le plan constitue un «recul», une proposition bien inférieure à Meech mais aussi à l'Accord de Charlottetown déjà rejeté par le Québec. Les offres d'Ottawa se succèdent, a-t-il relevé, mais «ça rapetisse tout le temps», au point que «c'en est ridicule à la fin».

Le chef du Bloc a donc indiqué que s'il devient premier ministre du Québec, il aura autre chose à faire que de «perdre du temps» à participer à «des débats interminables qui ne veulent plus rien dire». Le moment est venu de s'occuper d'emploi et d'économie, en attendant de pouvoir, grâce à la souveraineté, «traiter d'égal à égal avec le fédéral pour parler de vraies choses», a-t-il dit.

Ces vraies choses se sont également retrouvées dans la bouche de M. Chrétien, qui en a eu plein les bras aux

Communes alors qu'il a dû essayer pendant 45 minutes le tir croisé du Bloc et du Parti réformiste. Le premier ministre a laissé entendre qu'il fallait expédier le dossier constitutionnel au plus vite pour revenir aux questions importantes.

À cet égard, il a répété que les provinces pourraient souscrire à l'enchâssement constitutionnel de la clause de société distincte «d'ici quelques mois» si seulement Québec se montrait coopératif. Mais il ne se berce pas d'illusions, et c'est plutôt en cherchant à railler le Bloc qu'il a défendu son projet. «Je suis très anxieux de me lever en cette Chambre et de voter pour que le Québec soit reconnu comme société distincte, et je regarderai avec un sourire le chef de l'opposition voter contre», a-t-il dit.

De son côté, le chef réformiste Preston Manning s'en est pris au «symbolisme creux» de propositions encore une fois concoctées derrière des portes closes, et a vivement dénoncé l'intention absurde d'Ottawa d'offrir un veto constitutionnel à un gouvernement séparatiste qui a pour objectif de briser le pays.

Sur cet élément, M. Chrétien a été plus clair que la veille: le veto consenti appartiendra aux législatures provinciales et non à l'électorat par le biais d'éventuels réfé-

rendums. «La population du Québec a une assemblée où se trouvent des élus. Elle votera, tout comme les citoyens de l'Alberta voteront, à travers les membres de la législature.» Il a poursuivi en accusant M. Manning d'irrespect de la démocratie et rappelé que le gouvernement du Québec, fût-il souverainiste, était légitime.

Ces propos n'ont toutefois guère tempéré la vigueur des attaques de M. Bouchard, qui a noté que l'acceptation du plan fédéral constituerait une «injure à ma fonction et aux Québécois» s'il devenait chef du gouvernement provincial.

«Accepter cette proposition, a dit le leader bloquiste, c'est accepter la Constitution de 1982, c'est accepter cela comme une réparation à tout ce qui a été infligé comme coups au Québec [...] Il n'y a pas un premier ministre, il n'y a pas un gouvernement au Québec qui a le droit moral d'accepter une chose comme celle-là. Daniel Johnson lui-même ne l'acceptera pas, je vous le garantis.»

«Il ne peut pas l'accepter, parce qu'il y aurait une réaction épouvantable au Québec. Ce serait un bris de confiance que d'accepter cela. Pensez-vous qu'on va accepter moins que Robert Bourassa? Moi, j'irais accepter moins que Robert Bourassa? Jamais!»

Sur le fond du projet fédéral, M. Bouchard a poursuivi avec ferocité. La société distincte «n'est même pas dans la Constitution, ce n'est qu'une résolution, ça ne lie même pas la Chambre des communes. Il n'y a même pas un tribunal qui pourra en prendre connaissance. Ça ne veut strictement rien dire.»

Idem pour le prétendu droit de veto sur tout amendement constitutionnel accordé aux régions — et notamment au Québec —, qui n'est à ses yeux qu'un «vœu pieux»: il ne modifie pas la formule d'amendement et il ne prendra effet que dans une loi du Parlement susceptible d'être abrogée à tout moment. Hier, Preston Manning, par ailleurs partisan d'un veto pour la Colombie-Britannique, indiquait justement qu'il répudierait cette loi s'il accédait au pouvoir.

Enfin, quant au retrait fédéral du secteur de la main-d'œuvre, le chef du Bloc y voit un «pur transfert administratif» où «l'argent ne suit pas» et en vertu duquel Ottawa, désireux de traiter directement avec les chômeurs, passe par-dessus la tête de l'Assemblée nationale. «Loin de mettre de l'ordre dans ce système déjà très anarchique, on va introduire une confusion systématique», a-t-il conclu.

VILLE

Appel à l'aide

SUITE DE LA PAGE 1

de travail des salariés qui rendent les services essentiels.

Dans ce contexte de bras de fer, l'opposition officielle à l'hôtel de ville demande au gouvernement d'intervenir dans l'intérêt des Montréalais. «L'heure est à des solutions concrètes et réalistes. Les Montréalais en ont ras le bol de faire les frais de ce qui est devenu une véritable guerre de religion», a soutenu le chef de l'opposition, le conseiller André Lavallée, qui se dit d'accord avec la tenue éventuelle d'une commission parlementaire.

De son côté, Noushig Eloyan a refusé de se prononcer pour l'instant sur l'intérêt d'une telle démarche gouvernementale. «Je n'ai jamais été avisée de cette éventualité-là, ni de la part de la ministre de l'Emploi [Louise Harel] ni du ministre des Affaires municipales [Guy Chevrette]. Je ne peux pas commenter des rumeurs à cette étape-ci», a-t-elle conclu.

Alerte au Ritz

PRESSE CANADIENNE

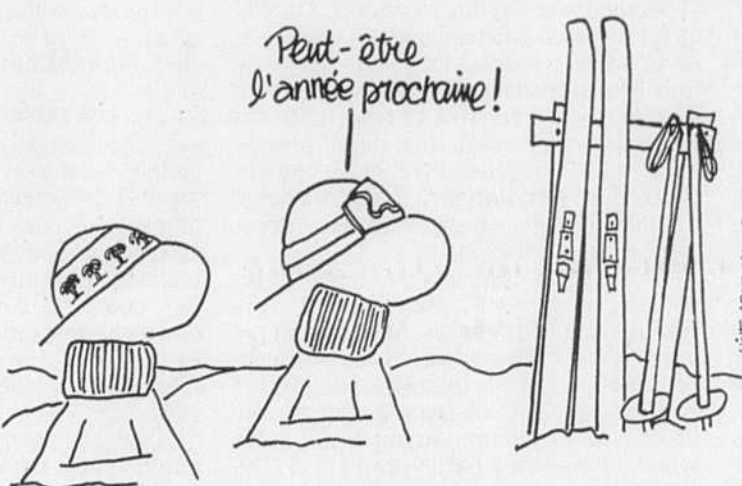
Les policiers de l'escouade technique de la police de la CUM ont été dépêchés à l'hôtel Ritz Carlton, hier matin à Montréal, à la suite de la découverte d'un objet suspect qui s'est avéré être un simple tube de carton rempli de papiers.

C'est à la suite d'un appel anonyme que le colis avait été repéré au deuxième étage de l'édifice où des travaux de rénovation sont actuellement en cours.

Pendant l'opération policière, qui a débuté peu après 11h15, certaines voies d'accès à l'hôtel ont été interdites mais personne n'a été évacué.

Un tronçon de la rue Sherbrooke près de l'hôtel a été fermé à la circulation.

La vie qu'on mène



LINE ARCEVA/LAL

Axworthy prévoit des discussions animées sur la réforme de l'assurance-chômage

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage sera déposé vendredi, a confirmé hier le ministre du Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy.

Les mesures annoncées comprendront trois volets: les changements au régime d'assurance-chômage, la décentralisation de la formation de la main-d'œuvre et cinq mesures de transition.

Le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage a été reformulé plusieurs fois mais le ministre ne se fait aucune illusion. Il s'attend à ce qu'il fasse des vagues d'un bout à l'autre du pays.

Certes, il ne fera pas l'unanimité au sein du caucus de l'Atlantique, croit M. Axworthy.

«Je m'attends à ce qu'il y ait quelques dissidents mais c'est toujours le cas lorsqu'il s'agit d'un projet de loi important, a-t-il expliqué, hier, à sa sortie de la réunion du conseil des ministres. Je pense qu'il s'agit de mesures équilibrées mais lorsqu'on propose des changements fondamen-

taux, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas à l'aise avec ceux-ci...»

Le ministre des Transports et député du Nouveau-Brunswick Doug Young a admis hier que ce projet de loi allait provoquer des «discussions très animées».

Les conditions d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage seront resserrées mais les bas salariés recevront un supplément au revenu. Pour avoir droit aux prestations, les critères seront établis en fonction des heures travaillées et non des semaines travaillées, ce qui, théoriquement, devrait élargir l'accès aux prestations aux travailleurs à temps partiel.

On s'attend aussi à ce que les prestations des chômeurs soient réduites, de même que le nombre de semaines de prestations.

Or, pour mieux faire avaler la pilule, le ministre prévoit une période de transition de «plusieurs années», selon une source du ministère.

Pour stimuler la création d'emplois, le gouvernement proposera aussi de réduire les cotisations des employeurs et des employés qui financent la

caisse de l'assurance-chômage.

Les programmes traditionnels de formation qui n'enchantent plus le ministre seront remplacés par cinq «outils fondamentaux», disait M. Axworthy lors du débat en Chambre le 9 novembre sur la restructuration de son ministère.

Ils s'agit d'un supplément au revenu, de primes de salaires, de subventions à l'apprentissage, de mesures d'emploi et de partenariats pour créer des emplois.

Ces cinq nouveaux programmes seront financés à même le Fonds d'investissement des ressources humaines, un programme de 1,9 milliard\$. Les provinces seront invitées à participer à la conception de ces outils mais il n'est pas question de leur donner «carte blanche», a expliqué une source bien renseignée du ministère. Mais le gouvernement fédéral est prêt à donner plus de latitude aux provinces et à leur octroyer de nouveaux fonds en conséquence.

Aux Communes, hier, M. Axworthy a fait allusion brièvement «à de nouvelles ressources supplémentaires.»

POLICE

«Si on ne fait pas attention [...], le syndicat va avoir le gros bout du bâton»

SUITE DE LA PAGE 1

CUM. Le criminologue souligne qu'une seule facette de la police de quartier — la partie «stratégie de résolution de problèmes» — est mise en application au poste 1-A. «Il ne faut pas prendre l'exemple du poste 1-A comme l'exemple parfait de ce que sera la police communautaire, affirme M. Normandeau. C'est la mentalité, la gestion, la façon de travailler, la décentralisation des 49 postes de police qui va faire la différence», ajoute-t-il.

Au cœur de ce projet de réforme: l'abolition des 23 postes de police actuels, la création de quatre centres opérationnels et de 49 mini-postes de quartier, semblables au 1-A.

En avril 1993, *Le Devoir* avait visité le 1-A, un poste sans cellules, sans voitures de patrouille, avec une petite salle pour accueillir des groupes communautaires.

«Les policiers aux gants blancs», comme ils étaient surnommés par certains de leurs collègues, considéraient les citoyens comme des clients. Ils prenaient le temps de discuter avec eux. Leur leitmotiv? La prévention. Le projet, inspiré d'expériences américaines, se voulait une réponse à l'augmentation de la criminalité, au sentiment d'insécurité qui prévaut dans les grandes villes et à l'accumulation des problèmes sociaux.

La réforme, qui devra s'implanter graduellement à partir de l'an prochain, fera en sorte que les policiers de la CUM, à l'instar des agents du 1-A, seront appelés à quitter le confort de leurs bureaux pour travailler «sur le terrain», c'est-à-dire dans la rue.

Le directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, a indiqué hier que la viabilité du projet n'était aucunement remise en question par ce drame qui, a-t-il souligné, aurait pu survenir n'importe où, dans la rue ou encore à l'entrée d'un poste de police.

Jacques Duchesneau se dit prêt à mettre le projet en branle dès demain. «C'est la voie de l'avenir», a-t-il dit hier lors d'une entrevue accordée au bulletin télévisé *Montréal ce soir*.

La Fraternité des policiers de la CUM s'oppose pour sa part à la réforme, prétextant que cet ambitieux projet est inachevé, truffé d'inconnues. Il suscitera trop d'attentes envers les policiers, en plus d'alourdir leurs tâches et responsabilités.

Les postes communautaires regrouperaient entre 50 à 60 policiers alors que l'on en retrouve entre 100 et 200 dans les postes conventionnels.

Hier, le président de la Fraternité des policiers, Yves Prud'homme, a pris en exemple le meurtre sordide de l'agent Pinard pour illustrer son opposition.

«C'est certain que ça ne se serait pas passé comme ça dans un poste de police traditionnel», a dit M. Prud'homme en rappelant qu'il y a toujours au moins trois agents sur place dans des tels postes. Le poste 1-A compte cinq à six policiers aidés par des volontaires. Odette Pinard était cependant seule et rédigeait un rapport lorsqu'elle a été tuée.

Mme Pinard était mariée à un policier du poste 32, à Outremont. Mère de deux enfants, elle comptait neuf années de service au sein du SPCUM. Les policiers ne possèdent aucune description de son assassin, aucun témoin. Ils ont entrepris hier de faire du porte à porte dans le quartier à la recherche d'information. Les funérailles civiles de la policière auront lieu vendredi.

La police de la CUM n'a par ailleurs pas encore décidé si de nouvelles mesures de sécurité seront prises dans l'ensemble des postes de la CUM, mais ces mesures sont présentement réexaminées. Dans l'immédiat, les policiers du poste 1-A, où s'est produit le drame, ne travailleront plus seuls.

André Normandeau souhaite que la Fraternité ne se serve pas du meurtre d'Odette Pinard pour contester la réforme de la police.

«Si on ne fait pas attention [...], le syndicat va avoir le gros bout du bâton», estime M. Normandeau. Si ce n'est pas bien expliqué, le syndicat va dire: le poste de police communautaire à Cartierville était un exemple de ce qui s'en vient l'année prochaine avec les 49 postes.»

Selon M. Normandeau, l'assassinat de l'agent Pinard ne devrait pas compromettre la réforme du Service de police de la CUM. «C'est une façon de travailler qui semble correspondre à l'air du temps. Essayer de la détruire à cause d'un tel événement, ça serait tout à fait illogique.»

André Normandeau travaille depuis maintenant six ans sur le projet de police de quartier. C'est son «bébé». «Mais ce n'est pas une religion, ajoute-t-il. Pour l'instant, c'est ça le modèle. C'est un moyen pour mieux faire le travail.»

Une crainte réside maintenant dans son esprit: «Si on tuait dans l'œuf la naissance réelle de la police communautaire à Montréal pour un événement qui n'a pas de rapport direct avec la police communautaire?»



1832, Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1E4 (Métro Guy)
Tél.: (514) 935-6616

Dr. Robert Prescott

& Associés (Omnipraticiens)

- GREFFES DE CHEVEUX AU LASER
- LIPOSUCCION (ANESTHÉSIE LOCALE)
- TRAITEMENT DES RIDES AU LASER
- COLLAGÈNE - VARICES - OBÉSITÉ

CLINIQUE CAPILLAIRE
INTERNATIONALE INC.

& membre associé Hairfax

Céline Simard, dir.
consultante

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4
(Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

INTÉGRATEUR-
VOLUMATEUR

LA MICRO-GREFFE

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

DENTISTE

DENTUROLOGISTE

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guyline Brouillette, D.D.

1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600

☎ Métro Guy, sortie St-Mathieu

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

PUBLICITÉ

(514) 985-3344
(514) 985-3344

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559